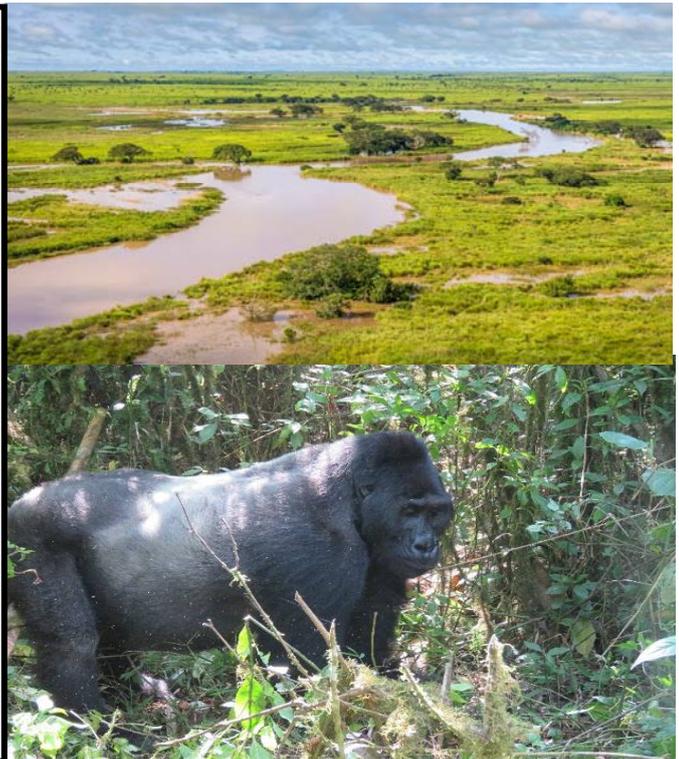
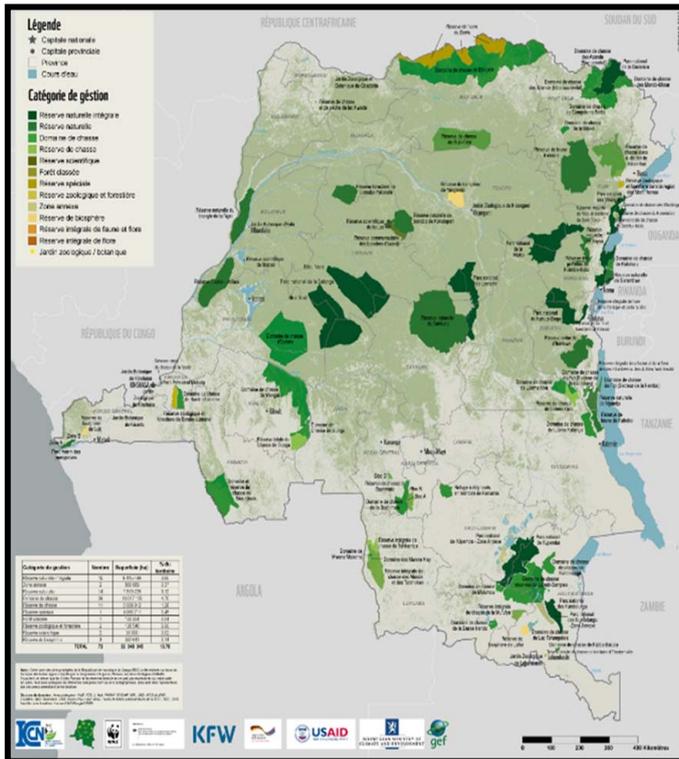


RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Année 2021

2. PARC NATIONAL DE KAHUZI BIEGA	(N 137) 61
REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL	61
a) Poursuivre l'évacuation des groupes armés, fermer toutes les carrières minières artisanales, dans et aux alentours du bien, et mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes ;	61
b) Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage et poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires ;	63
c) Poursuivre le recrutement et la formation d'un personnel qualifié, motivé et bien équipé et déployer les équipes dans toutes les stations du bien ;	65
d) Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015) pour résoudre les problèmes d'occupations illégales et évacuer le corridor écologique, et prendre les mesures nécessaires pour limiter les impacts de l'empiètement, restaurer la végétation et la connectivité entre la basse et la haute altitude ;	65
e) Maintenir une couverture de surveillance efficace, tout au long de l'année, sur au moins 60% du bien en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles et fournir les moyens techniques et financiers, à l'autorité de gestion, pour atteindre cet objectif ;	66
f) Continuer à développer les infrastructures du parc et acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien ;	67
g) Continuer et renforcer les activités pour le développement économique des communautés locales afin de réduire leur dépendance à l'égard des ressources du parc et appuyer les efforts de conservation, y compris en poursuivant la mise en œuvre de la « Stratégie de conservation communautaire » et des « plans de développement local » dans l'ensemble des chefferies du bien ;	67
h) Achever le processus de démarcation participative et entreprendre une étude socio-économique dans la basse altitude (secteur de Nzovu) pour évaluer la présence humaine dans ce secteur ;	69
i) Œuvrer pour un financement durable de la gestion du parc ;	69
SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTRES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES	70
a) Succès	70
b) Difficultés rencontrées	70
II.3 PERSPECTIVES D'AVENIR	71
II.4 CONCLUSION	71
3. RESERVE DE FAUNE A OKAPI	(N 718) 72
Mise en œuvre des mesures correctives	72
SUCCÈS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES	80
1. Succès	80
4. PARC NATIONAL DE LA SALONGA	(N 280) 83
RÉPONSES DE L'ETAT PARTIE SUR LA DÉCISION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL	83
a) Poursuivre les efforts actuels et renforcer les capacités humaines, techniques et financières dédiées la Lutte anti-braconnage, la fois au plan des effectifs et de leur formation en vue d'atteindre un taux de surveillance de 80 % du bien,	83
b) Approfondir les efforts entrepris en vue d'une implication plus forte des communautés dans les processus décisionnels et les sensibiliser la lutte contre la criminalité faunique	85

c) Finaliser un cadre de gestion pacifique des conflits avec les communautés villageoises, reposant sur un mécanisme abouti de gestion des plaintes et recours auprès des co-gestionnaires du bien et comportant la formalisation de protocoles précis d'intervention des communautés,	86
d) Finaliser en priorité la création d'un continuum forestier opérationnel en vue d'assurer les fonctionnalités écologiques entre les deux blocs du bien,	87
e) Renforcer la lutte contre le braconnage en lien avec la corruption locale et les services publics,	87
f) Améliorer la collecte, la gestion et le traitement des renseignements et autres informations recueillis à l'occasion des opérations de surveillance et stabiliser les indicateurs employés cette occasion,	88
g) Elargir l'assiette d'échantillonnage du suivi annuel des espèces au corridor séparant les deux blocs qui constitue un habitat favorable la plupart d'entre elles, en particulier les espèces clefs, l'éléphant, bonobo et paon congolais pour documenter le suivi de la reconstitution de la faune,	90
h) Poursuivre les efforts en cours en vue de minimiser les impacts des activités humaines en périphérie du bien (ex. : pêche, agriculture itinérante sur brûlis), sur sa VUE et sur son intégrité,	92
i) Poursuivre ses efforts en vue de l'autonomisation des communautés,	92
j) Mettre en place, de façon prioritaire, un modèle de développement durable adapté aux attentes des communautés résidentes dans la périphérie du bien, compatible avec sa sensibilité environnementale,	94
k) Poursuivre et accélérer la démarche en cours visant préparer au mieux la relocalisation des familles/communautés établies dans le bien, dans le respect du principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (PCPLC),.....	94
l) Soumettre les conclusions de l'étude en cours sur la relocalisation des familles/communautés au Comité, dès qu'elles seront disponibles, pour avis et commentaires,	94
m) S'assurer que le déplacement des communautés vivant à l'intérieur du parc soit en accord avec les politiques de la Convention et les normes internationales pertinentes ;.....	94
n) Finaliser l'accord de cogestion entre l'ICCN et le WWF pour la gestion durable du bien ;.....	95
o) Finaliser de façon participative la démarcation des limites non naturelles du parc dont 120 kilomètres sont déjà démarqués et le processus de création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc en proposant un statut de classement et un plan simple de gestion à cet espace,	95
FINANCEMENT DES BIENS	96
EXPLORATION ET EXPLOITATION PÉTROLIÈRE	96
EVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE GESTION	96
SESSION DU CPPNS.....	97
5. PARC NATIONAL DES VIRUNGA (N 63)	98
REPNSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL	99
a) Réaffirmer et rétablir l'autorité de l'ICCN comme autorité principale sur le territoire du parc et assurer la coopération avec les autres autorités compétentes, y compris les Forces armées et les autorités judiciaires, pour garantir l'efficacité de ses actions.....	99
a.1 Situation sécuritaire.....	99
a.2 Couverture du territoire	99
a.3 Coopération avec les autorités judiciaires	99

b) Poursuivre le rétablissement de l'état de droit et l'application de la loi en neutralisant l'action des groupes armés afin d'endiguer leur emprise sur les populations civiles et l'exploitation illégale des ressources naturelles.....	100
c) Encourager les activités opérationnelles transfrontalières avec l'Ouganda pour assurer la protection et la circulation des espèces itinérantes, telles que l'éléphant	101
d) Réprimer les trafics illégaux de charbon de bois organisés au départ du parc et promouvoir des énergies alternatives afin de satisfaire les besoins domestiques et économiques des populations locales.....	101
e) Lutter contre les envahissements illégaux en réaffirmant les limites du parc, en mettant fin aux activités agricoles en son sein et en promouvant le développement économique dans sa périphérie	102
e.1 Empiètements des terres	102
e.2 Démarcation des limites.....	102
f) Assurer la protection des ressources halieutiques et des écosystèmes du lac Édouard en luttant contre la pêche illégale, en rétablissant la gouvernance du bien et en promouvant l'exploitation durable du poisson au bénéfice des communautés locales.....	103
g) Poursuivre la lutte anti-braconnage qui alimente les trafics internationaux et le commerce local de viande de brousse.....	103
g.1 Espèces-phares	103
g.2 Braconnage et piégeage	105
h) S'engager à ne pas octroyer de concession d'exploitation pétrolière sur le territoire du bien	106
i) Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du programme de l'« Alliance Virunga » comme levier de développement et de pacification au bénéfice des populations locales à travers l'éco-tourisme, l'énergie renouvelable et l'agriculture durable.....	106
i.1 Projets hydroélectriques	106
i.2 Appui à l'entrepreneuriat	107
i.3 Agriculture durable.....	107
i.4 Eco-tourisme.....	107
j) Poursuivre les efforts pour assurer la gestion du bien de façon professionnelle et pérenne en fournissant les moyens techniques et financiers à l'autorité de gestion pour atteindre cet objectif ..	107
k) Autres réalisations entrant dans l'amélioration de la gestion du bien	108
k.1 Allégations liées aux droits humains	108
V.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL...	108
V.3 SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES CORRECTIVES	108
a. Facteurs de réussite.....	108
b. Difficultés rencontrées	109
c. Défis à court terme	109

Résumé

Au cours de sa 44^e session des Etats Parties tenue en Fuzhou /Chine (du 16 au 31 Juillet 2021) , le Centre de Patrimoine Mondial (CPM) ayant examiné le dossier des Cinq (5) biens de la République Démocratique du Congo (RDC) et tout en félicitant le Gouvernement congolais pour les efforts consentis à divers niveaux dans la mise en œuvre des mesures correctives visant à rétablir l'état de conservation souhaité, a demandé d'ici le 1^{er} Février 2022 de transmettre le rapport au CPM sur les préoccupations relatives à la situation sécuritaire dans les biens et sur l'état des concessions d'exploration et ou d'exploitation pétrolière au parc national de Salonga et des Virunga en particulier.

Bien plus, le Centre de Patrimoine Mondial ayant pris note des conclusions de la mission conjointe UNESCO / UICN de 2020 entre autre les efforts de la RDC quant aux Progress réalisés vers l'état de conservation, a décidé le retrait du Parc National de la Salonga de patrimoine mondial en péril.

Ce rapport présente l'état de conservation en répondant principalement aux préoccupations soulevées respectivement pour chacun des 5 biens(Parc National de la Garamba , Parc National Kahuzi Biega , Réserve de Faune à Okapis , Parc National Salonga et Parc National des Virunga) de la RDC tels que exprimées à l'issue de la 44^e du comité e session au titres des décisions respectives 44 COM 7A.41 ;44COM7A.42 ; 44COM 7A.43 ;44 COM 7A.44 ; 44COM7A.45.

Il est articulé d'une manière générale pour chacun de sites sur le contenu décrit par le format type recommandé en conformité avec les le paragraphe 169 des Orientations pour la mise la mise en œuvre de la Convention du PM comme suite :

- Résumé
- Mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial ;
- Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial ;
- Le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives est-il approprié ;
- Progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) ;
- Succès& difficultés pour la mise en œuvre des mesures correctives ;
- Autres problèmes de conservation actuels identifiés ;
- Accès public au rapport sur l'état de conservation.

I .PRÉSENTATION

Chaque année toutes les Parties à la Convention dressent les rapports sur l'état de conservation de leurs biens dont le Centre de patrimoine Mondial avec les organes consultatifs assurent le suivi.

C'est le Cas pour la République Démocratique du Congo dont cinq biens (le **Parc National de la Garamba(N136)**, le **Parc National d Kahuzi Biega(137)** ; la **Reserve de Faune à Okapis(718)**, le **Parc National de Salonga(280)**, le **Parc National des Virunga(63)**).

A la lumière de la décision n° 44 COM.7A tous les quatre biens exception faite pour le Parc National de la Salonga –qui fut retiré de la liste en péril , ont été maintenus sur la liste en danger .En conséquence, la RDC qui a fait objet des diverses missions de suivi réactif conjointes CPM/UICN pour , soit évaluer , soit pour s'assurer de la mise en œuvre des mesures correctives recommandées vers le progrès l'état de conservation souhaité des biens , a l'obligation, en qualité de Etat partie à la Convention de 1972 , de produire le rapport de l'Etat de conservation . Ceci justifie le présent rapport compilé à partir des rapports sur l'état de conservation de cinq sites de la RDC.

Ce rapport entre dans le cadre des obligations de l'état partie, la RDC en réponse à la demande règlementaire du CPM pour renseigner sur l'état de progrès des actions réalisées en exécution des mesures correctives édictées par rapport aux différents défis et /ou préoccupations relevées lors des mission précédentes . Il est structuré suivant le format tel que recommandé par le paragraphe 169 des Orientations.

II. ETAT DE CONSERVATION DES CINQ BIENS DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Pour répondre aux différentes recommandations actualisées ainsi qu'aux orientations reprises dans la **Décision : 44 COM 7A.42**, certaines activités ont été entreprises au courant de l'année 2021 et ont produit des résultats encourageants pour le renforcement de l'efficacité de gestion. Ci-dessous les réalisations quant à ce :

- a) **Poursuivre l'évacuation des groupes armés, fermer toutes les carrières minières artisanales, dans et aux alentours du bien, et mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes ;**

a.1 Evacuation des groupes armés

Le parc se réjouit actuellement de l'accalmie observée sur toute l'étendue du bien grâce à l'implication de l'Etat partie à travers les Forces Armées de la RD Congo (FARDC), d'autres services étatiques concernés et la collaboration avec la population riveraine.

A travers cette implication, traduite par l'organisation des patrouilles de surveillance et des opérations de ratissages organisées entre 2018 et 2021, il sied de signaler que 54 groupes armés œuvraient dans et autour du bien, mais avec les efforts de tous par la sensibilisation et les opérations mixtes éco gardes Fardc, 50 groupes armés soit 92,5% sont déjà éradiqués. Les 4 restants sont en cours de ralliement au programme de désarmement.

Au cours de ces patrouilles, 4 seigneurs de guerres et leurs complices arrêtés ont été déférés à l'auditorat militaire supérieur près la cour militaire du Sud-Kivu et/ou à l'auditorat militaire de Garnison de Bukavu afin de répondre de leurs actes.

En outre, des armes de guerre et munitions ont été saisies des mains/camps des rebelles à l'intérieur du Parc, à savoir : Trois (3) armes de guerres (AK 47) avec chargeurs et 22 munitions ont été saisies en Haute altitude dans l'axe Kasirusiru/Mugezi auprès d'un groupe armé qui exploitait des minerais dans cette zone et 500 munitions ont été trouvées cachées dans le Parc à Nzovu en basse altitude.

a.2 Fermeture de carrières minières artisanales

Au courant de l'exercice 2021, aucune carrière minière artisanale n'a été active dans le Bien, excepté quelques trous d'exploitation/prospection minière qui ont été fermés lors des différentes patrouilles de surveillance (cas de Mugezi et Lemera-Katasomwa en haute altitude).

C'est ainsi que, 24 trous de creusage minier artisanal ont été identifiés, parmi lesquels 19 abandonnés et 5 trouvés actifs ont été fermés.

a.3 Mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes

Au courant de la période, un seul trafic de bébé Chimpanzé était observé dans le secteur de Kasese et le trafiquant a été arrêté et transféré aux instances judiciaires compétentes.

Pour renforcer les mesures de lutte contre le trafic de la faune, certaines activités ont été organisées, à savoir :

- Renforcement des antennes (équipes) de renseignement autour du Bien dans le but de recueillir les informations à temps réel sur toute forme de braconnage en général et du trafic des grands singes en particulier ;
- Sensibilisation et conscientisation des communautés à travers les différents canaux du parc (Radio Gorilla FM, réunions, réseaux sociaux, ateliers, etc.) sur l'importance de la conservation du Bien, les lois et textes qui régissent la conservation de la nature ;
- Organisation des séances de renforcement des capacités en check point en faveur des éco gardes commis aux différentes barrières de contrôle des traversant dans le Bien.

Il sied de signaler qu'à travers l'accalmie dans le bien et en particulier en haute altitude, il s'observe à travers les résultats de suivi, une augmentation du nombre des gorilles justifiée par la naissance de 6 bébés gorilles au courant de l'année 2021, soit de 168 individus en 2020 à 174 individus en 2021, repartis en 14 familles après la mort du solitaire MUGARUKA.



Naissances chez Bonane et Nabirhembo

En outre, les résultats des inventaires effectués sur 61% du Parc montrent qu'il abrite d'importantes populations de gorilles, de chimpanzés, de petits singes et d'ongulés, y compris de bongos, de buffles et de céphalophes. Les calculs de densités et d'abondances ont permis d'estimer le nombre de gorilles à 1775 individus (intervalle de confiance à 95% : 898 – 3507 ; coefficient de variation : 35%), avec 0,44 individu/km² (intervalle de confiance à 95% : 0,22 –

0,86), et le nombre de chimpanzés à 2987 individus (intervalle de confiance à 95% : 2098 – 4252 ; coefficient de variation : 18%), avec 0,73 individu/km² (intervalle de confiance à 95% : 0,52 – 1,05)⁶.

b) Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage et poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires ;

b.1 Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage

Dans la globalité, **2099** patrouilles de différents types ont été effectuées en 2021 sur une superficie de 10034 kilomètres parcourus dont 1970 patrouilles aller-retour, 122 patrouilles sous tentes, 3 patrouilles d'intelligence, 3 patrouilles mixtes et 1 patrouille de grande envergure.

b.2 Poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la RD Congo

Trois patrouilles Mixtes (ICCN-PNKB et FARDC) ont été organisées en haute altitude (secteur de Tshivanga) dans le but de nettoyer la zone en éradiquant tous les groupes armés qui étaient actifs dans l'axe Lemera-Katasomwa.

b.3 Faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires :

Les braconniers et les rebelles arrêtés lors de différentes patrouilles de surveillance étaient auditionnés par les Officiers de la Police Judiciaire (OPJ) assermentés du Parc avant d'être soit relâchés après sensibilisation et/ou transférés auprès des instances judiciaires compétentes notamment au Tribunal de paix de Kalehe, Kabare, Tribunal de Grande Instance de Kavumu, à l'auditorat militaire supérieur près la cour militaire du Sud-Kivu et/ou à l'auditorat militaire de Garnison de Bukavu ainsi qu'au Tribunal de Grande Instance de Bukavu afin de répondre de leurs actes.

De braconniers et rebelles transférés, il y a lieu de noter :

- la condamnation à perpétuité de Mr. **Chance MIHONYA**, rebelle déserteur des FARDC au grade de capitaine, **Général autoproclamé** (attrapé par les éco gardes avec ses complices en 2020), lors de la Chambre Foraine organisée à Katana par le Tribunal Militaire. Ci-dessous les images illustratives.

⁶WCS, 2018 : *Inventaire de la biodiversité dans le parc national de Kahuzi-Biega, République Démocratique du Congo*



Comparution du rebelle Chance MIHONYA



Déroulement de la chambre foraine à Katana sous le RP 138/020

- la condamnation par la cour Militaire de Bukavu de **Mr. Kasula Jean-Marie** et consorts à 2 ans années de prison pour destruction et introduction des armes à feu dans le Bien ;
- le jugement en faveur du PNKB dans le dossier RMP 2222/PG.074/ASD opposant l'ICCN/PNKB contre la société Mbayo pour l'occupation illégale de 11 ha du Bien en haute altitude juste à côté du quartier général depuis 1984. Ci-dessous la carte illustrative de la partie récupérée.
- Les autres dossiers comme les RP 1764, RP 374, RP 1778/021, RP 1765, RMP 2679/MAK/2021, RCA 5895 sont en cours d'instructions dont parties au procès, le Ministère public et partie civile ICCN/PNKB contre les prévenus.

Dans le but de renforcer davantage l'application de la loi en collaboration avec les autorités judiciaires, un atelier de vulgarisation des textes et lois relatifs à la conservation de la nature a été organisé à l'intention des membres du pouvoir judiciaire (Magistrats et OPJ) des Tribunaux de Paix de Kalehe et Kabare.

c) Poursuivre le recrutement et la formation d'un personnel qualifié, motivé et bien équipé et déployer les équipes dans toutes les stations du bien ;

c.1 Recrutement et formation d'un personnel qualifié

Hormis le recrutement de 110 agents techniques, 7 agents administratifs engagés en 2016-2017 et 11 en 2020 ainsi que les différentes affectations annuelles de l'ICCN, au courant de l'année 2021, seulement 3 nouvelles unités ont intégré le staff PNKB et 1 affecté par la Direction Générale de l'ICCN pour renforcer le staff du programme de conservation communautaire.

Quant à la formation du personnel, plusieurs séances de renforcement de capacités ont été organisées au niveau interne et externe sur différentes thématiques conformément au plan de formation du Site :

- Recyclages des éco gardes sur les droits humains, gestion logistique, armée, para commando et Check point ;
- Formation sur les logiciels SAGE, Arc GIS et Télédétection ;
- Para-taxonomies.

C.2 Motivation du personnel

Les agents reçoivent mensuellement leurs primes de performance et ceux mécanisés par la fonction publique ont en plus le salaire payé régulièrement par l'Etat Congolais.

On note aussi l'avancement en grade de 8 agents par la Direction Générale de l'ICCN.

c.3 Equipement et déploiement des équipes dans toutes les stations du bien

Un équipement en tenue de brousse (impermeables, bottes, uniformes,...) a été octroyé aux écocardes pour l'amélioration de leur travail. Le déploiement des agents a été effectif dans toutes les stations/secteurs du Parc en tenant compte du planning de mouvement du personnel.

d) Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015) pour résoudre les problèmes d'occupations illégales et évacuer le corridor écologique, et prendre les mesures nécessaires pour limiter les impacts de l'empiètement, restaurer la végétation et la connectivité entre la basse et la haute altitude ;

d.1 Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (Avril 2015)

Après la mise en œuvre effective de cette recommandation ci-dessus (cf. rapports annuels 2018-2019) et le renforcement des patrouilles de surveillance dans la zone, nous avons élaboré un plan de réhabilitation **du couloir** écologique qui traite de son aperçu historique, du contexte et principes d'interventions, de travaux à réaliser, du système d'évaluation déterminant les différents indicateurs et de la proposition du budget pour sa mise en œuvre.

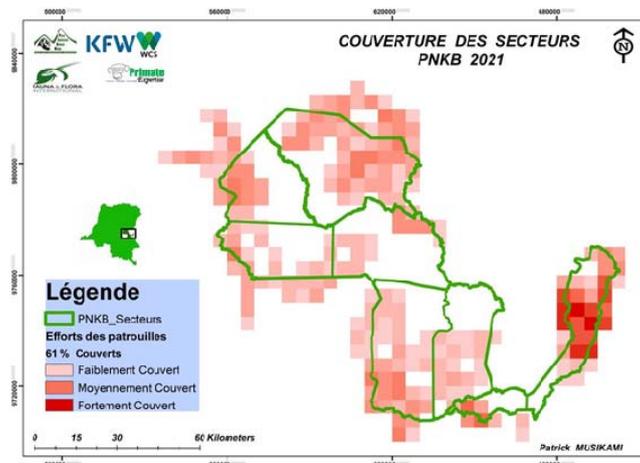
d.2 Prendre les mesures nécessaires pour limiter les impacts de l'empiètement

Pour cette recommandation, il y a :

- implication régulière de tous les services étatiques concernés et les membres des communautés locales, y compris les Pygmées (Batwa) dans les réunions de prise de décisions du Site (réunions techniques, COCOSI,...) ;
- organisation des séances de renforcement des capacités ;
- poursuite de la démarcation participative des limites du Parc ;
- renforcement des patrouilles de surveillance dans la zone ;
- application de la loi et suivi des dossiers en justices ;
- renforcement des activités de sensibilisation et conscientisation des communautés riveraines, y compris les Pygmées ;

e) **Maintenir une couverture de surveillance efficace, tout au long de l'année, sur au moins 60% du bien en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles et fournir les moyens techniques et financiers, à l'autorité de gestion, pour atteindre cet objectif ;**

Au courant de l'exercice 2021, les patrouilles de surveillance ont été réalisées sur toute l'étendue du Parc (haute et basse altitude) avec une couverture de 61% soit 206 cadrans couverts sur un total de 338 cadrans du site. Ci-dessous la carte illustrative.



Carte de couverture des patrouilles

f) Continuer à développer les infrastructures du parc et acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien ;

Au courant de l'année, il n'y a pas eu de construction de nouvelles infrastructures administratives et de logement, excepté la construction d'une école maternelle pour les enfants des écogardes et des riverains.

En plus, le parc a été appuyé en matériel roulant, bureautique et de collecte des données dont 1 Véhicule Land Cruiser 4X4, 12 ordinateurs Lap top, 2 rétroprojecteurs, 5 imprimantes, 6 Balises, 3 GPS et 2 appareils photos.

g) Continuer et renforcer les activités pour le développement économique des communautés locales afin de réduire leur dépendance à l'égard des ressources du parc et appuyer les efforts de conservation, y compris en poursuivant la mise en œuvre de la « Stratégie de conservation communautaire » et des « plans de développement local » dans l'ensemble des chefferies du bien ;

g.1 Les activités réalisées pour le développement économique des communautés locales :

Les activités réalisées pour le développement socioéconomique des communautés riveraines, y compris les autochtones Pygmées au courant de l'année 2021, ont porté sur :

- l'appui en élevage des porcs en faveur de 108 ménages riverains et mise en place de 4 fermes pilotes de porcherie communautaire ;
- l'appui en apiculture à 30 ménages PA ;
- l'appui en agriculture par l'octroi des semences des produits maraichers et des arbres fruitiers à 300 ménages riverains,
- l'octroi et le suivi du microcrédit financier aux communautés riveraines de Miti, Bugobe, Kasheke, et Kajeje.

Il est à noter que cet appui a été effectif exclusivement en haute altitude suite à l'insuffisance des moyens financiers.

En outre, dans le but de mettre en œuvre les recommandations issues du Dialogue de Bukavu de 2019, certaines activités ont été organisées aussi, à savoir :

- le renforcement de la scolarisation des enfants pygmées (haute et basse altitude) pour les préparer à se prendre en charge ainsi que défendre eux-mêmes leurs droits. L'effectif est passé de 450 enfants de l'école primaire et secondaire en 2020 à 730 enfants en 2021 parmi lesquels nous avons 337 filles et 393 garçons. De 2 étudiants en 2020 à 22 en 2021, pris en charge dans les différentes institutions supérieures et universitaires de la place.



Elèves pygmées (Peuples autochtones) de Kalonge et Kabare

- Identification, cartographie et sécurisation des terres des peuples Pygmées avec les partenaires concernés :
 - 37 ha de terres sont disponibles à Kalonge ;
 - 5 ha à Kashusha.
- Cartographie des villages Pygmées riverains du PNKB :
 - Village Buzirhalo : concession de 33ha ;
 - Village Nyandera : concession de 25 ha ;
 - Village Lukungula : concession de 11 ha ;
 - ½ ha à Chahoboka/ Katana ;
 - Village CIBUGA : 4 ha ;
 - Village MUYANGE: 5 ha ;
 - Village BUYUNGULE: 5 ha.
- Mise en place d'un cadre de concertation entre les PA, ICCN, services étatiques, ONGs locales, Chefs coutumiers et leaders locaux pour le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route du dialogue et d'une synergie des ONGs accompagnatrices des PA.
- Appui en 38 tonnes des vivres dans le cadre d'urgence due au COVID-19 aux 300 ménages pygmées des villages de Buyungule, Muyange, Chahoboka et Cibuga.
- Valorisation de la culture Batwa à travers l'organisation de des cérémonies rituelles « **rite au mouton** » dans le Parc et intronisation du Chef de site par les Pygmées comme un de leurs membres.



Cérémonies rituelles Pygmées



Intronisation du Chef de Site

h) Achever le processus de démarcation participative et entreprendre une étude socio-économique dans la basse altitude (secteur de Nzovu) pour évaluer la présence humaine dans ce secteur ;

La démarcation participative des limites a été réalisée sur l'axe Kasirusiru -Tshivanga en haute altitude et plusieurs réunions de concertations ainsi que d'éclaircissement étaient organisées en haute et Basse altitude. Le bien a reçu le financement de l'UNESCO pour identifier les villages se trouvant à l'intérieur du PNKB dans les secteurs de Nzovu et Mumbili en basse altitude afin d'évaluer la présence humaine dans ces secteurs. Le projet EST en cours de réalisations.

i) Œuvrer pour un financement durable de la gestion du parc ;

- Etude en cours sur la valorisation des services éco systémiques ;
- Renforcement du marketing du Parc au niveau local, national et international pour convaincre d'autres bailleurs et partenaires (AFD et autres) afin d'accompagner les parc..

SUCCESSIONS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES CORRECTIVES

a) Succès

- Présence de l'ICCN dans tous les secteurs du Parc avec une attention particulière sur le couloir écologique afin de maintenir les acquis de sa libération et garantir sa restauration naturelle progressive ;
- Organisation des patrouilles mixtes de nettoyage et d'éradication des groupes armés dans le Parc ;
- Opérationnalisation des Postes de patrouilles de Lemera et Katasomwa qui étaient sous contrôle des groupes armés depuis une décennie ;
- Augmentation du taux de rencontre des cibles de conservation dans toute l'étendue du Bien selon le rapport de WCS et de l'effectif des gorilles suivi ;
- Couverture du parc à 61% par les patrouilles de surveillance malgré les difficultés financières auxquelles s'ajoute la pandémie du COVID-19 ;
- La mise en œuvre progressive de la feuille de route issue du dialogue Provincial tenu en septembre 2019 ;
- L'amélioration de la collaboration avec les services étatiques concernés, y compris les FARDC tant au niveau local que national ainsi qu'avec les autorités coutumières et leaders locaux ;
- Mise en place d'un plan de réhabilitation du couloir écologique.

b) Difficultés rencontrées

- Instrumentalisation d'un petit groupe des Pygmées de Kalehe qui s'est rallié aux groupes armés pour la destruction du Parc à cause des intérêts égoïstes et dans la recherche des financements par les Ong locales et internationales ;
- La pandémie du Corona Virus (COVID-19) ;
- Insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre effective des activités planifiées en 2021.

II.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

- Maintenir la couverture du Parc à plus de 60% ;
- Renforcer le dialogue entre parties prenantes à la conservation de la biodiversité du Bien y compris les communautés locales et les PAP ;
- Poursuivre les recommandations du dialogue de haut niveau tenu en 2019 ;
- Mobiliser les ressources financières supplémentaires pour la gestion efficace et efficiente du Bien ;
- Continuer à observer les mesures barrières de lutte contre la propagation de la pandémie du COVID-19 ;
- Renforcer le suivi des cibles de conservation ;
- Terminer la démarcation participative des limites du Parc dans la basse altitude (Nzovu et Itebero);
- Renforcer les capacités du personnel sur le respect des droits humains.
- Solliciter la mise en retraite des agents fatigués par l'âge qui va toucher presque la moitié des agents de surveillance.
- Consolider les acquis des efforts de patrouilles et de la protection des VUE.

II.4 CONCLUSION

Les mesures correctives de l'UNESCO qui ont été actualisées en 2017 étaient suivies en majorité avec un regard particulier sur la Décision : 44 COM 7A.42.

Les efforts considérables ont été fournis dans le sens d'améliorer la conservation de la biodiversité du Bien afin de sortir le PNKB de la liste des sites du patrimoine mondial en péril car loin de nous l'idée de répondre à 100% à toutes les recommandations mais le fait de sortir de la liste en péril, va encore motiver les agents à multiplier les efforts pour une bonne gestion du bien et la consolidation des acquis.

Mise en œuvre des mesures correctives

- 1.1.1. **Poursuivre l'évacuation des groupes armés, fermer toutes les carrières minières artisanales, dans et aux alentours du bien, et mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune.**

❖ **Évacuation des groupes armés, de carrés miniers artisanaux et semi industriels.**

Au moins 3 grandes patrouilles ont balayé tour à tour les secteurs Sud-Est, Nord-Ouest et Nord-Est et dont les résultats enregistrés sont : 202 personnes évacuées avec leurs outils de creusage et les abris en pisés détruits. Les responsables des sites miniers illégaux, soit 57 personnes ont été transférées à l'auditorat militaire de Mambasa. Cette évacuation a été accompagnée de la consolidation de la présence à travers le positionnement d'une équipe permanente d'éco gardes au site ferme dénommé Bapela .



Une autre action envisagée fut l'organisation d'une campagne de sensibilisation des creuseurs illégaux pour leur sommer d'évacuer volontaire avant le lancement d'une opération d'évacuation forcée planifiée ultérieurement. Cette campagne a reçu l'accompagnement rapproché d'un officier déployé à partir du Commandement du CorPPN +(Corps pour la protection des parcs nationaux et réserves apparentés). A l'occasion il a été procédé à l'identification des creuseurs illégaux sur base des documents détenus leur délivrés par les services des mines fort

malheureusement en contravention des dispositifs

Figure1 Exploitation semi industrielle (Sud-Ouest RFO)

ste entier et n'a pas encore été relevé mais l'ICCN pour suit un lobbying de haut niveau pour l'obtention de l'annulation de ces documents et ou titres émis par les services des mines

❖ **Mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement l'Okapi**

Dans le but de mettre fin au trafic illicite des ressources naturelles dont l'Okapi en particulier, plusieurs activités ont été réalisées à savoir :

- La sensibilisation des masses à travers les radios et la distribution des outils de communication (calendriers, feuillets) ont continué ;
- Le service d'intelligence a été effectif à travers ses antennes installées dans les villages dans et autour de la Réserve en réprimant toute forme de braconnage et plus particulièrement le trafic de nos cibles de conservation ;
- Quatre barrières sont restées opérationnelles sur la RN4 pour le contrôle régulier des véhicules aux postes d'Epulu, de Molokay, d'Adusa et de Zunguluka. Ces points de contrôle ont contribué à la baisse de mouvement des trafiquants des produits de la faune sur la RN4

a) Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage et poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires ;

❖ Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage

Au total 175 patrouilles ont été lancées durant cette année fiscale (janvier à décembre 2021) avec la participation de 187 patrouilleurs et pour un total de 882 jours dont 707 nuits sous tente pour une distance parcourue estimée au total de 12.767,83 km. De ces 175 patrouilles, 103 patrouilles sont parfois pédestres mais appuyés par véhicule pour certains tronçons sur les axes routiers, tandis que un total 56 patrouilles effectués entièrement en véhicule et 20 patrouille totalement à moto. Comme résultats de ces patrouilles, au total 202 personnes ont été évacuées des sites miniers, 93 careseurs exhortés à quitter la réserve, 77 entendues sur PV et 14 arrêtées.

Quant aux efforts de répression du piégeage, 22 pièges à collet métallique et 336 à collet à nylon soit un total de 358 ont été démantelés et saisis, alors que 775 autres (175 collets métalliques et 550 collets à nylon) ont été saisis entre les mains des braconniers appréhendés et/ou arrêtés.

Trois armes de guerre de marque AK 47 et 8 armes de chasse de marque calibre 12 dont une de fabrication russe et 7 de fabrication locale ont été saisis. Quarante (40) cartouches AK 47 et 1283 cartouches de calibre 12 figurent également parmi les objets saisis lors des efforts de patrouille.

Un travail d'évaluation de l'utilisation des zones agricoles se trouvant sur la RN4 a été également mis sur pied afin de s'assurer de la durabilité des zones de subsistance.

❖ Poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la RD Congo

Une campagne de sensibilisation a été menée par une équipe mixte (l'équipe de l'ICCN sous la direction des Commandants de corp PPN et de FARDC (Brigade de la 31eme Brigade de FARDC basé à Mambasa) dans les sites miniers du sud-ouest de la RFO (Muchacha, Penge, etc.) pour une prise de conscience sur les méfaits de l'exploitation minière dans la RFO. Dans l'entre temps, les équipes mixtes (éco-gardes et FARDC) travaillent aussi au niveau de point

des contrôle aux barrières de l'entrée et de la sortie du bien (Zunguluka et Adusa) sur la RN4 pour assurer le contrôle des colis et cargaisons des trafiquants sur la RN4 afin de décourager la circulation des produits prohibés.

❖ **Faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires :**

Le relevé des données fournies par la cellule juridique indique qu'un total de 84 individus arrêtés lors de patrouilles ou appréhendés dans les villages sur base des renseignements reçus ont été auditionnés pour des atteintes présumés à la conservation correspondant principalement aux infractions de braconnage et d'exploitation minière illicite dans la réserve selon la loi 014/003 sur la conservation de la nature.

La ventilation de ces statistiques révèle un total 27 dossier résolu localement (personnes mises à la disposition de COCO pour être sensibilisé puis relâché), et enfin 28 dossiers impliquant 57 personnes mises en cause ont été transférés devant les instances judiciaires pour une application de la loi à l'encontre des auteurs d'infractions liées à la faune et à la flore sauvages. Tous ces dossiers sont encore en cours d'instruction et aucun jugement n'a été rendu durant cette période voir tableau1 ce dessous.

Tableau 1 : Répertoire d'efforts d'application de la loi.

<i>Nbre d'OPJ assermentés</i>	<i>Nbre d'OPJ en fonction</i>	<i>Nbre de personnes arrêtées</i>	<i>Nbre de PV d'audition élaborés</i>	<i>Nbre de personnes auditionnées</i>	<i>Nbre de dossiers résolus localement</i>	<i>Nbre de personnes sensibilisées</i>	<i>Nbre de dossiers transférés au parquet</i>	<i>Nbre de personnes transférées au parquet</i>
14	08	84	84	84	27	27	28	57

b) Poursuivre le recrutement et la formation d'un personnel qualifié, motivé et bien équipé et déployer les équipes dans toutes les stations du bien ;

❖ **Recrutement et formation d'un personnel qualifié**

Au cours de cette année, plusieurs formations ont été organisées dans les perspectives du renforcement de l'effectif et de la qualité de prestation des agents techniques du bien. Au nombre de ces formations nous citons :

- 19 éco-gardes ont suivi une formation des formateurs (instructeurs) ;
- 58 nouveaux éco-gardes ont été recrutés et ont reçu la formation de base (en tactique d'infanterie, intervention rapide et escorte),
- 20 agents formés sur le secourisme,
- 15 éco-gardes formés en leadership senior,

- 6 éco-gardes formés comme mentors observateurs
- 11 éco-gardes ont reçu une formation sur l'utilisation du PKM,
- 26 éco-gardes formés pour la mise en place d'une seconde unité de force d'intervention rapide (Commando) après celui de l'année dernière ;

❖ Motivation du personnel

- Les agents de la Réserve reçoivent mensuellement leur prime de performance sur base de la grilles convenue avec la hiérarchie et le partenaire en incluant tous les rubriques ;
- Les rations des patrouilles ainsi que la logistique y afférente sont fournies ;
- Les soins médicaux des agents ainsi que leurs familles sont pris en charge ;

❖ Equipement et déploiement des équipes dans toutes les stations du bien

En terme d'équipement pour soutenir la performance de la lutte contre le braconnage, le personnel de garde ont été équipés et déployés suivant les directives de la stratégie ad hoc. Ci-dessous les illustrations y relatives

- L'effectif total ayant été renforcé, un deuxième peloton commando a été aussi constitué, formé et installé au quartier général près pour des interventions rapides en cas de nécessité ;
- Deux autres pelotons restent au quartier général, dont l'un pour la sécurisation du site et un autre pour les patrouilles de routines dans différents secteurs.
- Des matériels supplémentaires ont été acquis pour le rétablissement du système de communication afin de renforcer la sécurité dans et autour du bien.

c) Maintenir une couverture de surveillance efficace, tout au long de l'année, sur au moins 60% du bien en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles et fournir les moyens techniques et financiers, à l'autorité de gestion, pour atteindre cet objectif ;

❖ Couverture de surveillance efficace :

L'ensemble d'efforts fournis par les diverses formes de patrouilles durant cette année 2021 ont permis d'atteindre une couverture de 36,61% si l'on considère les grilles de 2,5x2,5 Km et de 20,93 % si l'on considère le quadrant de 1x 1 Km. Les secteurs les plus visés étaient les zones des sites miniers qui sont occupés d'une façon presque permanente. Ceci démontre que les efforts en termes de couverture de surveillance restent encore à déployer pour assurer la performance

Quadra de 2.5 X 2.5 Km taux de cov. 36,61%

Quadra de 1 X 1 Km taux de cov. 20,93%

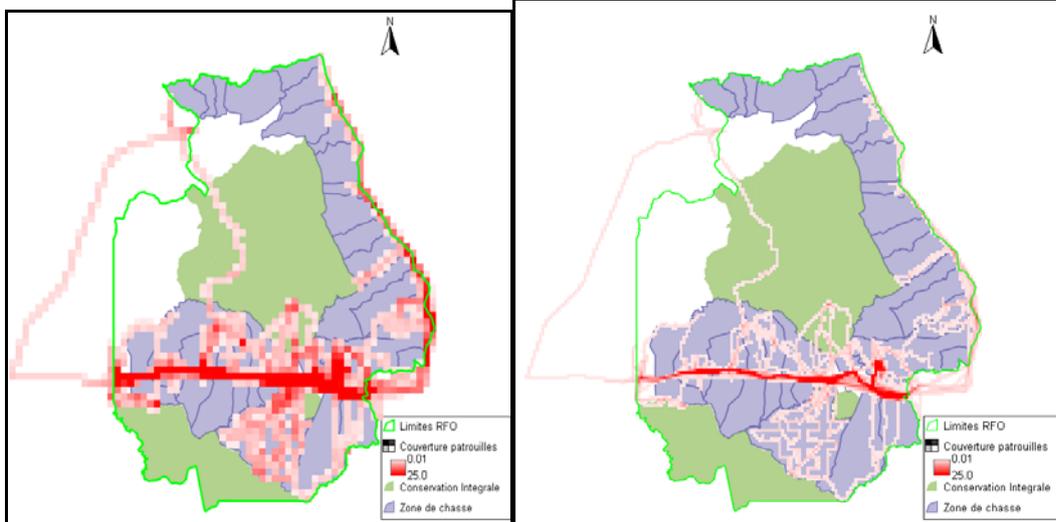


Figure 2 : Couverture de la RFO



Figure 2 : Répression du braconnage RFO : Braconniers, viande de brousse et munitions de chasse arrêtés au nord-est de la réserve au mois (septembre 2021)



Figure 3 : Orpailleurs évacués du site miniers- Nord-est RFO- septembre 2021

d) *Continuer à développer les infrastructures de la Réserve et à acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien ;*



Dans le but au site un bon cadre de travail pour une gestion efficace du bien, certaines infrastructures construites ont été aménagées, équipées. Il s'agit de :

- Construction d'un bureau des opérations pour la coordination de la lutte anti-braconnage au quartier général à Epulu,

Figure4 : Pièges métalliques démantelés é d'habitation pour deux familles d'éco-gardes,

- La Finition de réhabilitation de la salle de promotion de la RFO au CEFRECOF,
- Construction d'un bâtiment à Mambasa pour le gîte de passage des agents de la RFO et le bureau des éducateurs ;
- Construction d'une résidence pour le Chef de site Adjoint de la Réserve ;
- La construction d'un bâtiment comme foyer social (Maman MARFO) et la radio communautaire d'Epulu.,
- Construction d'un bâtiment pour le corps de garde au PP Zunguluka
- Construction d'un hangar pour l'aéronef du bien ;
- Acquisition de 2 camions de marque UNIMOG pour renforcer le charroi du bien ;



Fig 5 . Bloc résidence pour le personnel



Fig6. Salle de promotion et éducative réhabilitée



Fig. 7. Bureau du service d Education environnementale à Mambasa

- e) *Continuer et renforcer les activités pour le développement économique des communautés locales afin de réduire leur dépendance à l'égard des ressources du parc et appuyer les efforts de conservation, y compris en poursuivant la mise en œuvre de la « Stratégie de conservation communautaire » et des « plans de développement local » dans l'ensemble des chefferies du bien ;*

❖ **Les activités réalisées pour le développement économique des communautés locales :**

La RFO a appuyé les activités génératrices de revenus aux bénéficiaires des communautés riveraines du bien dans les villages ciblés autour et dans la réserve à travers les structures de dialogues « Conseil de Gouvernance de Conservation Communautaire » **CGCC** » Les réalisées de l'année sont entre autre :

- Redynamisation de 8 CCSP (Comité de contrôle des séjours et de passages) dans 8 villages et la création de 2 autres villages .A ceci faut-il ajouter la redynamisation des 5 CP-CGCD) dans 5 chefferies dans et autour du bien,
- Construction d'un poulailler à l'Institut Techniques Agricole et Pédagogiques d'Epulu en vue de la production et d'apprentissage de production de poulet de chair,
- Achat et distribution des poules locales pour 57 ménages bénéficiaires dans les villages Eboyo et Babukeli ;
- Distribution des équipements et matériels médicaux dans 20 centres de santé en dans et autour du bien,
- Suivi des chasseurs et de prélèvement de chasse,
- Identification des pêcheurs dans 12 villages du bien sur la RN4 ;
- Suivi de point de vente des protéines dans les grands centres se trouvant autour du bien ;
- Initiation de la communauté locale à l'élevage des larves de palmier ;
- formation de 322 mamans en coupe et couture dans les 5 sites situés dans les villages de la réserve,
- Appui en intra agricole dontle programme 6331.5 Kgs de Paddy, 1999 Kg d'arachide, et 11.962 Kg de haricot qui ont été distribué pour 786 agriculteurs dont 288 femmes et 513 hommes. Bien plus284 jardins potagers ont été développés dans 5 antennes dans et autour du bien,
- Distribution de 74 531 plantules de diverses espèces (arbres fruitiers, bois énergie, bois d'œuvres, et autres) dans et autour du bien dans les 5 sites, dans le cadre du programme de reboisement Le programme a couvert environs 186,32 ha en faveur de 3984 personnes (1498 femmes et 2486 hommes)

f) Commencer le processus de démarcation participative de la limite Ouest et préparer les inventaires de la faune dans les zones de chasse d'Eboyo-Babukeli et Nduye.

❖ **Processus de démarcation participative**

Les contacts avec les chefs de la Chefferie de Bandaka pour la poursuite de ce processus relatif à la démarcation de la limite Ouest de la réserve sont en cours. Mais une attention particulière a été accordée un passage à la définition de la méthodologie et de la stratégie afin de rendre l'action plus efficace en terme des résultats escomptés. Etant donné que le goulot d'étranglement de ce processus est la présence des exploitants miniers chinois dans la partie sud-ouest du bien, une démarche est en cours auprès du cadastre minier pour lever équivoque sur le contour au titre du texte de création du bien avant la démarcation proprement dite de cette zone tout en requérant la participation actives des communautés locales.

g) Œuvrer pour un financement durable de la gestion de la Réserve.

Certaines actions sont planifiées dans le cadre de restaurer les sources de financement et en créer d'autres plus durables Il s'agit de :

- La programmation pour l'année prochaine du repeuplement du Zoo d' Epulu par la capture et remise des Okapis dans les enclos : Il a été identifié les secteurs potentiels à l'aide camera traps ;
- Le tourisme à base communautaire est en cours de réalisation avec la chasse traditionnelle chez les peuples Autochtones
- Des contacts avec plusieurs bailleurs des fonds sont en cours et sont porteurs d'espoir pour un financement conséquent du bien ;

SUCCÈS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

1. Succès

- Le recyclage et la restructuration des patrouilleurs a largement augmenté la qualité de la prestation de l'équipe de la protection du bien,
- L'augmentation de l'effectif des Éco-gardes par le recrutement et la formation de 58 nouveaux éléments à contribuer à renforcer la capacité dissuasive de l'équipe de la lutte anti-braconnage et par conséquent la qualité de prestation ;
- L'affectation d'un officier du Cor-PPN dans le site pour soutenir et faciliter les lobbyings auprès des autorités militaires qui gèrent la province ainsi que rendre efficace les opérations de la lutte anti-braconnage a tant soit peu renforcer l'image des éco gardes devant les unités combattantes ;



Fig8 :Formation de l'unité des Ecogardes dites « Commando » de la RFO



Fig. 9. Eco garde formés en pleine cérémonie prestation de serment

1.1 Difficultés rencontrées

- L'intensification de l'exploitation semi-industrielle et artisanale de minerais et la présence des poches d'insécurité toujours grandissante dans les territoires limitrophes de Mambasa contribuent à accroître de plus en plus le flux migratoire dans la région particulièrement les creuseurs artisanaux de minerais ; Ceci constitue un grand obstacle pour mener les opérations d'évacuation de certains secteurs qui soit ils sont inaccessibles soit il se crée un climat d'insurrection de masse des creuseurs illégaux protégés par des irréguliers armés
- Diffusion par les exploitants chinois en complicité avec le service de cadastre minier d'une carte erronée du bien qui tend à légitimer la contestation des limites de ce dernier par les communautés riveraines ;
- L'augmentation de l'exploitation semi-industrielle dans les limites directes du bien avec ouverture de plusieurs routes qui donnent accès dans la profondeur de la forêt favorise les divers types d'exploitation des

ressources naturelles entre autres l'exploitation du bois d'œuvre, des perches de construction, l'agriculture itinérante et l'installation humaine permanente, en particulier dans la partie sud du bien,

1.2 Perspectives

- Mobiliser les ressources financières supplémentaires ;
- Poursuivre la construction et réhabilitation des infrastructures de la Réserve, avec la construction en dur du PP Nduye,
- Construire un garage pour renforcer la maintenance des engins roulants et motorisés du bien,
- Poursuivre les activités relatives à la démarcation de la limite ouest afin de mitiger les conflits entre les utilisateurs des ressources et les gestionnaires du bien ;
- Ouvrir de nouvelles stations/secteurs dans la partie Nord-Ouest du bien ;
- Organiser la capture des Okapis en vue de repeupler le zoo d'Epulu.

Conclusion

En dépit des difficultés dues aux conditions sécuritaires précaires, à la succession des épidémies de COVID-19 l'Etat parti ne cesse de déployer les efforts de la mise en œuvre des recommandations de l'UNESCO relatives aux mesures correctives afin de renverser les tendances des menaces qui pèsent sur le Bien.

Bien que beaucoup reste encore à faire pour rétablir l'état de conservation souhaité pour RFO là la poursuite de la dynamique actuelle focalise sur : 1) Lobbying politique pour l'annulation des titres émis par les services des mines ; 2) la consolidation de formation et de dotation en équipement ,3) la continuation de la collaboration avec les unités sélectionnées de FARDC et des services de sécurités pour un appui à la lutte contre le braconnage ,4) le rapprochement davantage de chefs coutumiers pour harmoniser les relation de cohabitation et leur implication à la fermetures des sites miniers, la mobilisation des ressources financières durables à travers la mise en place de modèle fondation sont des conditions qui contribueront à mettre en place un calendrier réaliste du processus vers le retrait du bien de la liste en péril en concertation avec les CPM et l'UICN pour un accompagnement.

RÉPONSES DE L'ETAT PARTIE SUR LA DÉCISION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

a) Poursuivre les efforts actuels et renforcer les capacités humaines, techniques et financières dédiées la Lutte anti-braconnage, la fois au plan des effectifs et de leur formation en vue d'atteindre un taux de surveillance de 80 % du bien,

a.1 Renforcement des capacités humaines et techniques

L'UGPNS avec l'appui de Chengeta Wildlife forme les éco gardes du PNS depuis 2020. Chengeta Wildlife intervient pour renforcer les capacités opérationnelles des éco gardes du PNS, en se focalisant sur une application correcte des lois de la République Démocratique du Congo et Internationale notamment le respect des Droits de l'Homme. Les instructeurs ont élaboré un programme de formation adapté aux défis, menaces et objectifs locaux et harmonisé avec les objectifs de l'UGPNS. Ce programme est constitué de cours progressifs, dynamiques et efficaces, et les instructeurs veillent à l'application de la doctrine.

Le système de formation de Chengeta Wildlife comprend plusieurs composantes et étapes de formation qui assurent que les éco gardes opérationnels du PNS sont formés conformément aux standards internationaux. Le contenu des formations porte sur :

- Les notions fondamentales des Droits Humains et le rôle et les responsabilités de l'Eco garde dans son environnement (conservation et liaison communautaire) ; détails ci-dessous
- Patrouille d'Information, Surveillance, Reconnaissance (tactiques et techniques de mouvement, navigation, communication, techniques de reconnaissance, collecte de données, introduction à l'analyse géospatiale etc.)
- Recherche et Opérations Réactive (tactiques, techniques et procédures, exploitation de site, pistage tactique, secourisme tactique etc.)
- Education Physique et Sportive
- Ordre Serré
- Premiers secours

Au total 222 éco gardes ont été formés dont 100 au centre de Bekongo et 122 au niveau des stations. A ces chiffres s'ajoute 47 cadres (responsables de station, chargés de LAB...) qui ont été formés sur les notions de droits humains.

a.2 Mettre en œuvre un code de conduite pour les éco-gardes

Un document sur la conduite des éco gardes au niveau du PNS a été élaboré en aout 2021 et validé par la Direction Générale de l'ICCN en mars 2021. Ce document est appelé le Guide de conduite et ses 100 lignes applicables aux éco gardes et autre personnel technique du Parc National de la Salonga. Après sa validation, le document a été diffusé aux éco gardes du 15 avril 2021 au 06 juin 2021. Un total effectif de 280 éco gardes possèdent ce guide, en attendant qu'ils signent leur engagement aux 100 lignes, un dépliant qui reprend 50 règles énonçant ce qu'un éco garde peut faire et 50 autres énonçant ce qu'il ne peut pas faire.



Image 1 : Diffusion de guide de conduite et ses 100 lignes à Yokelelu

Bien que d'autres phases de diffusion restent à venir (diffusion auprès des communautés locales et des autorités politico-administratives), la mise en œuvre du Guide de conduite est déjà effective auprès de ses bénéficiaires principaux qui sont les éco gardes.

a.3 Evaluation des capacités opérationnelles

L'UGPNS et son partenaire Chengeta Wildlife ont procédé à l'évaluation des capacités opérationnelles actuelles du PNS en termes de la portée géographique, du personnel, du dispositif de surveillance, de la capacité physique des éco gardes avec des recommandations stratégiques opérationnelles qui seront mise en œuvre dans le respect des droits humains.

Un design pour l'application du LAB a été élaboré en tenant compte des défis géographiques, de la réduction des emplacements statiques et l'augmentation du profil mobile qui produit un effet psychologique prononcé sur les braconniers et la révision des stations/secteurs en les réduisant si possible pour un alignement sur la stratégie opérationnelle et logistique.

Pour atteindre les objectifs, la LAB dans Salonga est basée sur la vision:

- Augmenter l'effectif des éco gardes à 650 avec comme cibles les jeunes dont l'âge varie de 18 à 25 ans;
- Améliorer la surveillance du parc en créant des postes opérationnels avec effectif d'au moins 30 éco gardes par poste;
- Assurer l'équilibre entre les opérations, la communauté et la lutte contre le braconnage ;
- Faire participer la communauté locale dans les activités de la lutte contre le braconnage, car sans l'implication des communautés l'on ne peut pas réussir car les braconniers s'approvisionnent auprès des communautés
- Accroître la capacité d'analyse des opérations ;
- Améliorer le système de communication en mettant en place un Centre de commandement des opérations au niveau QG du parc. Ce centre sera équipé des matériels et outils de communication modernes et permettra de maintenir la communication entre le QG et toutes les de patrouille sur le terrain ;
- Poursuivre la formation des écogardes (le mentorat et les formations basées sur les droits humains).

Pour maintenir la passerelle entre la formation des éco gardes et des membres de communautés, dans la même période, le renforcement des capacités des communautés sur leurs droits et obligations ainsi que leur engagement à l'appui des activités de conservation se poursuivra avec des partenaires œuvrant dans ce domaine notamment

JUREC. Une évaluation rapide des besoins des communautés sera aussi réalisée pour connaître leurs besoins essentiels et aussi connaître les us, pratiques, coutumes à travers une étude ethnographique.

a.4 Plan directeur des Infrastructures

L'Unité de Gestion du Parc National de la Salonga (UGPNS) a mis en place un plan Directeur des infrastructures ou plan pluriannuel des infrastructures qui est un document-cadre et outil de planification et gestion qui vient préciser de manière stratégique et programmatique la mise en œuvre du volet infrastructures contenu dans plusieurs programmes du plan d'aménagement et de gestion du Parc national et afin d'assurer la réalisation des missions du PNS dans l'aire protégée d'une part et contribuer au Développement local et à la conservation communautaire d'autre part.

Le plan Directeur concerne les infrastructures développées par l'Unité de Gestion du Parc National de la Salonga et ses partenaires contractuels dans les domaines suivants :

- La construction des bâtiments du Parc : stations, postes de patrouilles, logements, bâtiments administratifs, bâtiment de service (magasins, cachot, corp de garde...), structures sanitaires etc ;
- La construction, réhabilitation et entretien de ponts, routes et pistes d'accès au PNS ou dans la zone périphérique ;
- L'appui à la construction ou réhabilitation d'infrastructures communautaires et infrastructures des services de base : entrepôts, greniers, écoles, centres de santé... ;
- Des infrastructures permettant d'accueillir la recherche et le suivi écologique dans le PNS (mirador) ;
- Des infrastructures permettant d'accueillir des visiteurs.

Un terrain des jeux (basket et volley Ball) est aménagé au Quartier Général ainsi que l'implantation des lampadaires pour l'éclairage public.

a.5 Renforcement des capacités financières et matérielles

Dans la mise en œuvre de la stratégie de surveillance, en plus des activités de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des éco gardes il est également mis à leur disposition des frais pour l'achat des rations en vue d'une meilleure organisation des patrouilles. Ils bénéficient de primes de performances et des soins de santé ainsi que leurs familles.

b) Approfondir les efforts entrepris en vue d'une implication plus forte des communautés dans les processus décisionnels et les sensibiliser la lutte contre la criminalité faunique

L'accord de partenariat pour la cogestion du parc national de la Salonga prévoit le mécanisme d'engagement avec les communautés à travers les organes ci-après :

b.1 Le Comité de pilotage du parc national de la Salonga (CPPNS).

Si le CPPNS constitue le conseil d'administration du PNS composé de six membres issus de deux partenaires (ICCN et WWF), les communautés locales peuvent prendre part à ces sessions de haut niveau à travers leurs élus nationaux, selon le besoin, avec voix consultative.

b.2 Le Comité de coordination de site (CoCoSi)

Est la structure par excellence de dialogue et d'engagement avec les communautés. Il constitue la base pour la coordination des activités de l'Unité de gestion du parc national de la Salonga (UGPNS) et ses partenaires

(contractuels et communautaires) au niveau du site. En tant qu'organe consultatif, il permet aux diverses parties prenantes dont les communautés riveraines de contribuer à la planification et à l'évaluation des activités du PNS.

Au regard de la taille du PNS et des défis logistiques, le dernier accord de partenariat a consacré quatre CoCoSi provinciaux à raison d'un par province et un CoCoSi général au QG du PNS. Cette disposition qui prend effet au cours de l'année 2022, a été prise pour permettre une plus grande participation des communautés locales aux activités du parc.

b.3 Les Comités Locaux de Développement (CLD)

Le CLD est une structure de proximité regroupant toute la population d'un ou de deux villages. Cette structure a été initiée pour servir de porte d'entrée à toutes les activités du PNS auprès des communautés (sensibilisation et éducation environnementale, renforcement des capacités sur la gouvernance environnementale et locale, activités d'appui au développement local, etc.).

b.4 Les conseils agricoles ruraux de gestion (CARG)

Le CARG est une initiative de l'Etat congolais via le ministère de l'agriculture pour coordonner et assurer le suivi des différentes initiatives de développement à l'échelle d'un secteur ou d'un Territoire. Les différents CARG installés à l'échelle des territoires partageant les limites avec le PNS l'ont été grâce à l'appui du PNS qui contribue aussi à leur fonctionnement (appui à la construction de bureau, appui en moyen de transport pour le suivi des activités des CLD, etc.).

b.5 La concertation permanente avec les organisations de la société civile

Le PNS, dans sa vision de la conservation inclusive, est en contact permanent avec les organisations de la société civile surtout au niveau de son QG. L'équipe de gestion du PNS saisit toutes les occasions lui offertes en dehors de son QG pour interagir avec les différentes structures communautaires sur la gestion du PNS.

c) Finaliser un cadre de gestion pacifique des conflits avec les communautés villageoises, reposant sur un mécanisme abouti de gestion des plaintes et recours auprès des co-gestionnaires du bien et comportant la formalisation de protocoles précis d'intervention des communautés,

C'est depuis janvier 2018 qu'un mécanisme des plaintes et recours a commencé à être développé au Parc National de la Salonga. C'est à partir d'août 2020 que des avancées significatives sur sa mise en œuvre ont été signalées avec sa validation par la Direction Générale de l'ICCN. Pour sa mise en application, le Projet BENG0 a été initié par WWF à la suite des allégations qui ont fait état des abus sur les droits humains dans certaines aires protégées appuyées par le WWF dont le PNS.

En vue de garantir la transparence dans la réception et le traitement des plaintes, Juristes pour l'Environnement au Congo (JUREC) une ONG spécialisée en matière de gestion de l'environnement et des droits humains, a été recrutée et déployée sur le terrain pour mettre en œuvre le projet dont les objectifs sont :

- Assurer la promotion et la protection des Droits des Peuples Autochtones et Communautés Locales ;
- Faciliter la mise en place d'un Mécanisme indépendant d'examen et de suivi des plaintes des communautés locales et des peuples autochtones (CL & PA) autour du Parc National de Salonga ;
- Faciliter un dialogue social permanent entre le gestionnaire du PNS, les CL & PA, les autorités politico-administratives locales et autorités judiciaires, en vue de régler aux moyens pacifiques les conflits au sein des Communautés ;

- Sensibiliser les parties prenantes locales et provinciales sur les droits et obligations des CL & PA et la cadre juridique sur les PA et la conservation de la nature en RDC, droits humains, etc.

Les activités du projet ont débuté en août 2021 à Monkoto où un bureau Terrain de JUREC est installé à avec une équipe d'experts en droits humains.

Après quelques mois d'activités d'information et de sensibilisation, quelques impacts sur les bénéficiaires sont déjà perceptibles. Dans la zone de mise en œuvre du Projet, particulièrement dans le Territoire de Monkoto, de Lomela et Oshwe, les communautés locales et peuples autochtones ont pris connaissance du Projet, de leurs droits et obligations et du Mécanismes mise en place pour la gestion de leurs plaintes, à travers les missions de sensibilisation organisées par JUREC dans plus de 60 villages. JUREC a commencé à réceptionner des plaintes des CL & PA et leur classement par catégorie (familiale, civile et gestion du parc). Au total 18 plantes reçues en 3 mois de sensibilisation. La mise en place de moniteurs communautaires dans Territoire de Monkoto dans les villages centres afin de rapprocher les communautés de JUREC. Enfin, il faut noter une grande implication des autorités politico-administratives dans le processus (AT, chefs de secteurs, chefs de groupement).

d) Finaliser en priorité la création d'un continuum forestier opérationnel en vue d'assurer les fonctionnalités écologiques entre les deux blocs du bien,

Il faut d'entree de jeux affirmer que la connectivité entre les deux blocs du parc est assurée fonctionnelle. En effet, une grande partie du corridor est formée de forêt primaire et aujourd'hui inhabitée, et est donc utilisée par les animaux, notamment les éléphants pour se déplacer entre le sud et le nord.

Cependant, la création d'un continuum écologique entre les deux blocs du parc pour faciliter la connectivité des espèces devait se matérialiser par la mise en place d'une **concession forestière de communautés locales à vocation de conservation**. L'accompagnement des communautés dans le processus de la foresterie communautaire devait se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre du projet GEF porté par Rain Forest Alliance qui est consortium avec l'ONG AASD et ce, après l'étape de sensibilisation menée par l'UGPNS ces dernières années. Ce projet, lancé en 2021 a une durée de cinq ans et poursuit deux résultats à savoir :

- **La mise en place des bases d'une gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN)** : Mise en œuvre de la gestion communautaire dans le corridor de Monkoto sur une superficie totale de 180 000 ha (90 000 ha de forêts communautaires et 90 000 ha de terres sujettes aux plans de gestion soutenus par le WWF)
- **La mise sur pied des alternatives de subsistance durables** : Des alternatives de subsistance durables sont mises en place par les communautés bénéficiaires et les populations autochtones en vue d'accroître les revenus

e) Renforcer la lutte contre le braconnage en lien avec la corruption locale et les services publics,

L'amélioration des relations avec les communautés à travers la prise en comptes des droits humains dans les activités de protection, la sensibilisation sur la conservation des ressources naturelles, la mise en œuvre du mécanisme de plaintes crée qui crée le développement de réseaux de contacts parmi les dirigeants de la communauté, parmi les membres de la communauté, et au sein des réseaux de braconnage. Ce qui permet le partage des informations, la dénonciation des braconniers et leurs complices. Une réponse proactive des équipes de surveillance. Les rencontres avec les autorités politiques et administratives sont également des créneaux pour appeler à une union sacrée pour la conservation du bien.

f) Améliorer la collecte, la gestion et le traitement des renseignements et autres informations recueillis à l'occasion des opérations de surveillance et stabiliser les indicateurs employés cette occasion,

Dans le souci d'améliorer la qualité des données et pour finaliser le programme de formation initié en 2020, 12 éco gardes de la station d'Anga ont été formés en techniques de collecte des données. Cette formation de 4 jours avait pour modules : l'utilisation du GPS et de la Boussole, la lecture des cartes et le remplissage de fiche de patrouille.

Un autre programme de formation basé sur l'utilisation de l'application SMART-MOBILE pour la collecte de données de patrouilles a été entamé depuis le mois de Novembre 2021. Ainsi, 18 écogardes de trois secteurs du parc (Mondjoku, Watsikengo et Yokelelu) ont été formés. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la simplification des étapes de collecte, d'encodage et de rapportage des données et la fiabilisation des celles-ci directement collectées dans l'AP. Il sera poursuivi cette année 2022 avec les secteurs restants et plusieurs interventions mise à jour dans l'amélioration de l'efficacité des utilisateurs.

Le SMART-MOBILE actuellement utilisé dans 3 secteurs du parc intègre une fiche de patrouille numérique et un GPS ; il permet de reproduire avec exactitude les itinéraires et contraint les équipes à fournir les informations qui s'imposent pour des types d'indicateurs spécifiques.

La gestion des informations tirées des opérations se révèle plus efficace en ce qui concerne la célérité avec laquelle ces données sont transmises à tous les niveaux de prise de décision.

L'UGPNS a poursuivi les efforts de protection du bien à travers les activités de surveillance. Ci-dessous les chiffres des indicateurs sur les données collectées au cours de cette année 2021

Effort de patrouille : 160 patrouilles réalisées pendant 2064 jours d'équipes pour une distance de 18666 km et 15209 homme-jour.

L'effort moyen par patrouille : 13 jours, 100 heures, pour une distance de 116km.

La couverture rapportée au cadrat de 2,5km/2,5 donne 2614 cadrats, ce qui équivaut à 48,9% de la superficie totale.

La carte ci-dessous présente les zones qui ont été couvertes par les patrouilles cette année. Il faut remarquer deux zones dont la partie sud du bloc nord et la partie sud-ouest du bloc sud n'ont pas été visitées cette année pour des raisons logistiques et financières des à la covid 19 et à la rupture des financements.

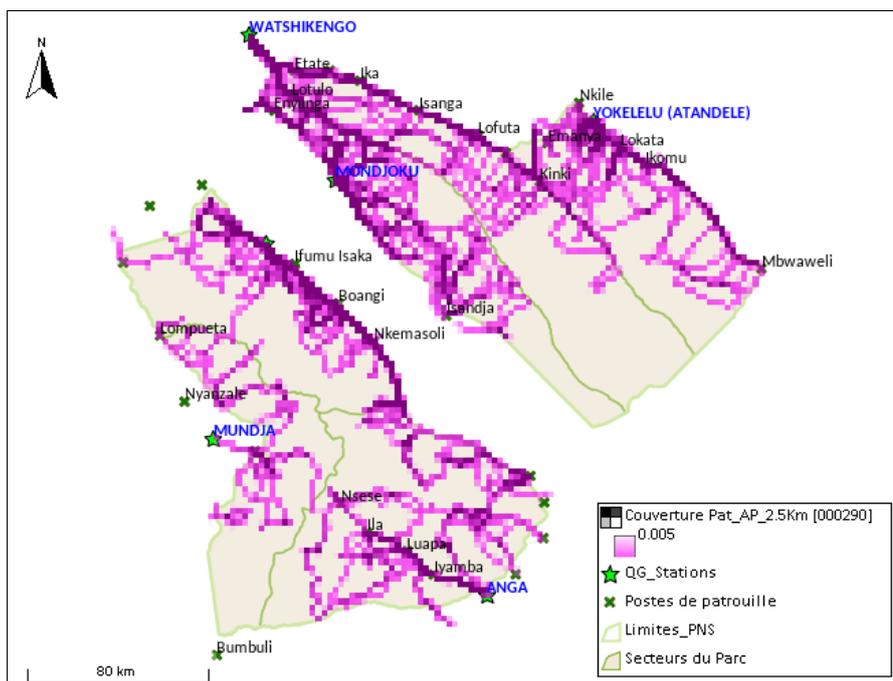


Figure 3 : Couverture de patrouilles en 2021

En rapport avec les activités illégales, il ressort ce qui suit :

Type de menace	Nombre d'observation	Taux de rencontre
Chasse	1132	0,0607
Pêche	224	0,012
Collecte de PFNL	3	1,6

Tableau 1 : Synthèse de menaces

Type de campement	Nombre de campement	Taux de rencontre
Camps Braconniers	569	0,0305
Lits	93	0,004
Autres	22	0,0011

Tableau 2: Nombre de campements rencontrés

Au total 435 arrestations toutes catégories ont été faites, qu'il s'agisse de personnes auditionnées et transférées à la station, celles sensibilisées ou encore enfuies avec 15 procès-verbaux transmis au tribunal.

Plusieurs objets ont été saisis au cours des missions de patrouilles dont 631 filets de pêche ; 41 lances ; 663 machettes et 38 pirogues. En ce qui concerne les armes et munitions, 4 armes de chasses de calibre 12, 2 armes traditionnelles et 40 munitions ont été saisies.

Sur le terrain, les équipes ont trouvé et démantelé 9589 pièges en collet métallique et 10720 pièges en collet nylon ou corde soit respectivement un taux de rencontre de 0,514 collets/km et 0,575 collets/km.

Les fiches LEM ont contribué également à la collecte des observations des mammifères pendant les patrouilles durant l'année 2021 : les cartes ci-dessous illustrent la distribution des observations sur la faune, notamment des espèces phares (Eléphant, Bonobo) selon leurs légendes, données issues des patrouilles.

g) Elargir l'assiette d'échantillonnage du suivi annuel des espèces au corridor séparant les deux blocs qui constitue un habitat favorable la plupart d'entre elles, en particulier les espèces clefs, l'éléphant, bonobo et paon congolais pour documenter le suivi de la reconstitution de la faune,

g.1 Le suivi des baïs à l'aide de caméras-pièges

L'unité de gestion du PNS met en œuvre depuis 2018 un programme de suivi des clairières par pièges photographiques dans 6 clairières dont 3 dans le bloc Nord et 3 autres dans le bloc Sud.

La réalisation de ce suivi répond aux besoins de fournir des informations actualisées sur la fréquentation de ces clairières et aussi d'orienter la gestion sur base des résultats actualisés de terrain

Au cours de l'année 2021, le suivi des grands mammifères s'est poursuivi au parc national de la Salonga dans 3 baïs. Au total, 24 pièges à caméra installés dans 3 baïs un total de 15124 images ont été capturées. Une liste de 14 espèces fréquentant les baïs a été dressée il s'agit de : *Loxodonta africana cyclotis* (Eléphants de forêt), *Pan paniscus* (bonobo), *Tragelaphus euyceros* (bongo), *Panthera pardus* (léopard), *Syncerus caffer nanus* (buffle), *Tragelaphus spekei* (Sitatunga), *Potamochoerus porcus* (Potamochère), *Cephalophus silvicultor* (Céphalophe à dos jaune), *Atilax palunus* (mangouste), *Allenopithecus nigroviridis* (Singe de marais) et *Cercopithecus neglectus* (singe de brazza) et une espèce d'oiseau « *Cigonia episcopale* »

Espèces non Français	Noms Scientifiques	Trimestre I	Trimestre II	Trimestre III	Trimestre IV
Éléphant	<i>Loxodonta africana cyclotis</i>	3852	5938	1052	11
Bongo	<i>Tragelaphus euryceros</i>	865	1278	1282	405
Léopard	<i>Panthera pardus</i>	11	0	0	0
Buffle de forêt	<i>Syncerus caffer nanus</i>	1	14	11	0
Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>	35	30	2	1
Singe de Brazza	<i>Cercopithecus neglectus</i>	1	0	0	8
Singe de marais	<i>Allenopithecus nigroviridis</i>	1	18	0	0
Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus Silvicultor</i>	1	0	4	7
Chevrotain aquatique	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	0	3	0	0
Bonobo	<i>Pan panicus</i>	0	0	0	1
Genette	<i>Genette panthère</i>	0	0	0	1
Mangouste	<i>Atilax palunosus</i>	0	0	0	2
Céphalophe bleu	<i>Cephalophus montiloca</i>	0	0	0	3
Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>	0	45	0	21
Oiseau	<i>Ciconia Episcopus</i>	6	133	57	7

Tableau 3 : Nombre d'images enregistrées par espèce et par trimestre

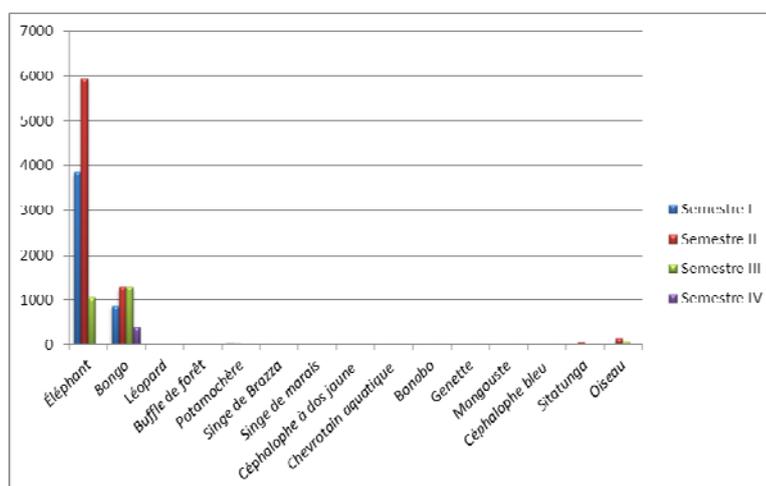


Figure 5 :

Il ressort de ce graphique que les deux premiers trimestres constituent une période de grande fréquentation pour les clairières dans les deux blocs. Tandis que les deux derniers trimestres les résultats étaient faibles.

Les informations collectées sur terrain contribuent à l'amélioration de notre connaissance sur la distribution des espèces et à l'identification des périodes de grande fréquentation de ces zones de grand intérêt pour la conservation. Ce suivi est d'une grande importance capitale sur le fait qu'il permet à l'UPNS d'orienter la gestion du parc sur base de résultat du terrain et aussi pour les projets de tourisme.

h) Poursuivre les efforts en cours en vue de minimiser les impacts des activités humaines en périphérie du bien (ex. : pêche, agriculture itinérante sur brûlis), sur sa VUE et sur son intégrité,

De coutume, l'exigence des sensibilisations et des ateliers de formations ont été les actes du quotidien au centre de l'attention durant cette année 2021 ainsi les moyens de renforcement des capacités des membres des CLD et des organisations paysannes pour garantir la protection du parc et la gestion durable des ressources naturelles.

Les activités de sensibilisation des communautés étaient caractérisées par deux thèmes. Il s'agit d'une part de la protection du parc et la gestion durable des ressources naturelles qui a toujours été l'activité de routine de l'UGPNS et ses partenaires et d'autre part du respect des mesures barrières pour lutter contre la propagation de la pandémie de la Covid-19.

Pour l'année 2021, environ 11.020 personnes dont 6758 hommes et 4262 femmes ont été sensibilisés

Les sujets abordés ont touché les matières telles que le braconnage et le commerce de la viande de brousse ; les animaux protégés de la RDC ; l'importance de la Forêt de Salonga, pourquoi conserver les ressources halieutiques se trouvant à l'intérieur du parc, etc. En bref, toutes les activités de sensibilisation ont porté sur la protection du parc et la gestion durable des ressources dans les aires des communautés locales et peuples autochtones.

Pour l'UGPNS, les séances de sensibilisation de masse réalisées au deuxième semestre de 2021 ont été l'occasion d'explicité la lettre du DG de l'ICCN sur les mesures autorisant la pêche sur des rivières limitrophes du PNS. Ainsi, un programme de sensibilisation des pêcheurs sur la pêche responsable a été mené auprès des pêcheurs habitant à coté de toutes les rivières limitrophes du PNS aux territoires de Monkoto, Boende et Bokungu notamment sur les rivières Luilaka, Loile, Salonga et Lomela. Dans l'ensemble, 1454 pêcheurs ont été touchés au cours de cette campagne.

i) Poursuivre ses efforts en vue de l'autonomisation des communautés,

L'autonomisation des communautés passe par diverses actions. Pour mettre en pratique les thèmes de sensibilisation en vue de minimiser les impacts des activités humaines en périphérie du parc, l'UGPNS et ses partenaires ont accompagné les communautés dans la promotion de la culture de riz de bas fond, les fermes pilotes intégrées ainsi que la valorisation des cultures pérennes à la périphérie du parc.

Au cours de l'année 2021, nous pouvons énumérer ce qui suit :

i.1 Dans domaine de l'éducation :

La construction de deux écoles au secteur de Bianga, Territoire de Monkoto dont une à Nsambwankoy, un village des PA, et une autre à Ikandja, un village bantou. Ceci en soutien aux communautés qui ont été victimes de conflits inter-ethniques et qui ont vu leurs infrastructures détruites.

i.2 Dans le domaine de l'eau :

La réhabilitation du forage de Monkoto d'un débit de 1,3m³ d'eau par heure en l'équipant d'une pompe électrique à base de l'énergie solaire et d'un château d'une capacité de pomper 5m³. Cette source d'eau potable permet de réduire les différentes maladies liées à l'eau et améliore les conditions de vies de communautés de Monkoto.

i.3 Dans le domaine de la santé

Appui à neuf (09) structures de la zone de santé de Monkoto dont l'hôpital général de référence de Monkoto et 8 centres de santé dans 4 aires de santé du secteur de Bianga avec un lot important des médicaments et matériels sanitaires après les affrontements entre les bantous et peuples autochtones Iyeki au début de l'année 2021. Ce lot de médicament est l'appui substantiel du genre ayant permis la prise en charge des blessés et malades dans la zone de conflit.

i.4 Appui à production agricole

La poursuite de l'appui à la promotion de la production agricole à travers les fermes intégrées pilotes et les organisations paysannes (OP). Ces fermes pilotes sont couvertes de cultures variées tels le manioc, le maïs, l'ananas, le riz, le palmier à huile, les étangs piscicoles, les arbres fruitiers comme l'avocatier, ...

Les fermes pilotes rentrent dans la stratégie de la sédentarisation agricole par le système d'assolement et de rotation raisonnée des cultures en même temps que l'introduction des pratiques agricoles durables à l'instar de l'introduction de la culture de riz de bas fond. Les fermes pilotes intégrées ont été appuyées aux territoires de Monkoto, Boende et Bokungu par le WWF et l'ONG ISCO.

Hormis les fermes pilotes, OXFAM a assuré l'encadrement et le suivi de la production agricole vivrière à travers les organisations paysannes (OP).

Outre les cultures vivrières, l'encadrement des producteurs de café aux secteurs de Nongo (Territoire de Monkoto) et Djera (Territoire de Boende) s'est poursuivi à travers l'appui d'ISCO. Le centre d'achat de café aménagé à Watshikengo a procédé à l'achat de premières récoltes de café au cours de l'exercice sous revue.

Au Territoire d'Oshwe, notamment dans le secteur de Kangara, l'encadrement de la culture de palmier à huile à travers les OP mises en place s'est poursuivi à travers le partenaire OXFAM.

L'UGPNS et ses partenaires ont animé des réunions avec les CARG et les CLD sur le renforcement du rôle et des compétences de CARG dans la promotion et la gestion des ventes groupées notamment dans la zone de Dekese. Au cours de la période sous analyse, il faut noter un équipement des CARG en moyens de déplacement et de fonctionnement.

i.5 La foresterie communautaire

Après l'accompagnement de six communautés locales du groupement Bolongo, au secteur Lokolama, et la signature, en 2019, de six arrêtés portant octroi de concessions forestières aux communautés concernées pour un total de 172.000ha, l'année 2021 a été consacrée à l'accompagnement des communautés bénéficiaires dans la mise en place des organes de gestion des CFCL ainsi qu'au renforcement de leurs capacités, à la conduite des inventaires multi ressources et à l'élaboration des plans simples de gestion de toutes ces concessions qui ont été validés à l'échelle locale et endossés par la Direction de la gestion Forestière du ministère de l'environnement et développement durable à travers sa division de foresterie communautaire lors d'un atelier regroupant la Direction générale de l'ICCN, la Direction des Inventaires et des Aménagements Forestiers, la Direction Générale des Forêts, les représentants des communautés et les délégués du UGPNS.

Les prochaines activités porteront sur la mise en œuvre des plans simples de gestion et surtout leur valorisation à partir des produits forestiers non ligneux.

j) Mettre en place, de façon prioritaire, un modèle de développement durable adapté aux attentes des communautés résidentes dans la périphérie du bien, compatible avec sa sensibilité environnementale,

La gestion du PNS est basée actuellement sur la conservation inclusive qui privilégie l'implication active des communautés riveraines dans la mise en œuvre des activités du parc.

Actuellement, l'approche des fermes intégrées permanentes est en train d'être testée aux territoires de Monkoto, Dekese et Bokungu. Celles-ci paraissent, en dépit des faiblesses qu'elles comportent, comme un moyen de renforcer non seulement la sécurité alimentaire, mais aussi de renforcer le pouvoir économique des ménages avec moins d'impact sur les ressources forestières épargnant le parc des envies de tout bord.

Il convient de rappeler que le PNS est doté d'une stratégie de conservation communautaire depuis 2019 qui retrace les principales articulations pour un accompagnement efficace des communautés riveraines. Aussi, en 2018, l'UGPNS a accompagné 25 groupements du Territoire de Monkoto à l'élaboration de leurs plans de gestion des ressources naturelles (PGRN). Le territoire de Monkoto a également élaboré son plan de développement local. En 2021, le partenaire ISCO a accompagné 11 groupements de Boende et Bokungu à élaborer leurs PGRN ainsi que des plans de développement locaux à l'échelle des territoires.

Au cours de 2021, le WWF, dans le cadre des activités de gestion du parc, a initié le processus d'élaboration du cadre de gestion environnemental et social (ESMF) du paysage Salonga ayant comme aire focale le PNS. Ce cadre sera sanctionné de l'inventaire de différentes activités du parc tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc avec les risques y associés ainsi que les mesures de leur mitigation ou de leur atténuation. **Il fera ressortir les activités communautaires prioritaires** pouvant soutenir l'amélioration des conditions de vie des communautés tout en favorisant la conservation des ressources du parc. En attendant la descente sur le terrain de « The Landscapes and Livelihoods Group » (TLLG), structure en charge de cette activité, celle-ci a produit un rapport préliminaire sur base de la revue de la littérature et des entretiens par visioconférence avec les équipes de WWF et de l'UGPNS. Le rapport final de l'étude est attendu en 2022.

k) Poursuivre et accélérer la démarche en cours visant préparer au mieux la relocalisation des familles/communautés établies dans le bien, dans le respect du principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (PCPLC),

l) Soumettre les conclusions de l'étude en cours sur la relocalisation des familles/communautés au Comité, dès qu'elles seront disponibles, pour avis et commentaires,

m) S'assurer que le déplacement des communautés vivant à l'intérieur du parc soit en accord avec les politiques de la Convention et les normes internationales pertinentes ;

Les deux communautés installées à l'intérieur du PNS sont les Yaelima et les Kitawala.

Selon les clauses du nouvel accord de partenariat du 07 octobre 2021, les deux parties (ICCN et WWF) ont convenu de ne pas procéder à la relocalisation involontaire des communautés habitant l'intérieur du parc, à savoir les Yaelima au bloc sud et les Kitawala, au bloc nord. Mais un programme d'encadrement efficace sera mis en place pour limiter les effets des activités de ces communautés sur les ressources du parc.

En outre, une étude en cours pour établir le cadre de sauvegarde environnemental et social dans le paysage de la Salonga. Les communautés vivant à l'intérieur seront consultées et donneront leurs appréciations de leur isolement dans le parc, comment envisagent-elles l'avenir et leurs responsabilités dans la conservation des ressources naturelles. Cette étude est menée par le groupe « The Landscapes and Livelihoods Group » (TLLG).

n) Finaliser l'accord de cogestion entre l'ICCN et le WWF pour la gestion durable du bien ;

En 2019, WWF International a engagé un panel indépendant pour une revue de différentes allégations non seulement en RDC mais également dans certains pays d'Afrique et d'Amérique du sud. Cette situation a focalisé l'attention de staffs de WWF sur cette enquête. Le climat de collaboration entre l'ICCN et le WWF s'est détérioré par moment.

En dépit de cette situation, l'ICCN et le WWF ont renoué le dialogue et reconnu la nécessité de placer la question des droits humains au centre de la conservation. Ceci a conduit à la mise en place, au niveau de l'ICCN, d'une Cellule en Charge des Droits Humains.

Entretemps, des discussions se sont poursuivies avec l'ICCN pour intégrer dans le nouvel accord en négociation, des recommandations formulées par le panel indépendant dont le rapport a été publié en novembre 2020. Il a fallu au moins six mois de négociation pour aboutir à l'accord du 07 octobre 2021.

Dans cet accord, l'ICCN et le WWF se sont engagés à :

- Faire la conservation dans le respect strict des droits humains (contractualiser avec une organisation indépendante pour coordonner tous les cas des allégations (JUREC) ; accompagner les communautés suivant le cadre de sauvegardes environnementales et sociales (ESSF)).
- Professionnaliser la lutte anti braconnage (contracter avec un organisme spécialisé dans la LAB, (Chengeta Wildlife) pour former et encadrer les écogardes dans leur travail).
- Impliquer activement les communautés locales et peuples autochtones dans les activités du parc (créer un cadre de la conservation inclusive, décentraliser les CoCoSi au niveau de chaque province, appuyer les structures de base (les CLD) dans la gouvernance des ressources naturelles).
- Travailler pour le bénéfice des communautés par le renforcement des activités qui améliorent le pouvoir économique des communautés riveraines ainsi que leur motivation pour la conservation des ressources du parc
- Mettre en place la Fondation Salonga dans une période de 18 mois à compter de la signature de l'accord. Celle-ci s'occupera de la gestion du parc à la place de l'ICCN et WWF.

o) Finaliser de façon participative la démarcation des limites non naturelles du parc dont 120 kilomètres sont déjà démarqués et le processus de création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc en proposant un statut de classement et un plan simple de gestion à cet espace,

L'activité de la démarcation participative des limites non naturelles du parc national de la Salonga, prévue au courant de 2021 a été reportée pour 2022, l'accord de financement entre le WWF et l'UNESCO n'ayant pas été signé au cours de l'année sous revue. Dans l'ensemble, 110 kilomètres des limites du PNS seront concernées par ces activités pour finaliser cette activité sur l'ensemble du parc dont l'objectif est de limiter les conflits entre l'aire protégée et les populations riveraines et d'autre part de soutenir la gestion du parc.

FINANCEMENT DES BIENS

- **demande également à l'Etat partie, et à la communauté des donateurs, de fournir un financement adéquat afin de répondre efficacement aux besoins de gestion des biens du patrimoine mondial de la RDC ;**

Les différents partenaires financiers de la Salonga sont engagés à l'appui dans la gestion, mais dans le cadre d'un accord de partenariat entre ICCN et le WWF. La gestion du parc national de la Salonga engage des coûts très élevés notamment au niveau du fonctionnement (dû à l'enclavement et à une logistique très complexe), nécessitant une combinaison de plusieurs moyens de transports (avion, moto, pirogue, etc.), de la protection et de l'appui communautaire.

Le parc a trois principaux donateurs :

- L'Union Européenne dont une première phase de 5 ans (2017-2021) venait de s'achever alors qu'une nouvelle de 3 ans va démarrer autour du mois de juin 2022. Ces financements concernent les activités de protection du parc et du biomonitoring. Une offre pour la mise en œuvre des activités en périphérie est en cours de proposition.
- Au niveau de l'USAID, une nouvelle phase de 5 ans (2022-2026) d'un montant de 8,3 millions d'USD va financer les activités en périphérie et le biomonitoring.
- Les fonds de la KfW est dans un processus de négociation de 3 futures phases de financement qui pourraient couvrir plusieurs années.

En plus de ces grands donateurs, WWF est en discussion avec des donateurs privés pour l'accompagner dans la recherche de financement des activités de gestion du parc. Enfin, la fondation Salonga qui sera mise en place dans les prochains 18 mois sera un tremplin pour la recherche de financement.

EXPLORATION ET EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Bien qu'aucune note officielle n'ait été signée des autorités pour annuler les ordonnances antérieures, les autorités en charge de la question des hydrocarbures ont à plusieurs occasions confirmées qu'aucune exploration ou exploitation pétrolières dans les limites du bien. La question a été abordée lors de la dernière session du comité de pilotage du PNS et une recommandation spécifique a été faite à l'Etat partie : Amorcer des actions pour l'annulation de l'ordonnance octroyant des blocs pétroliers à Salonga.

EVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE GESTION

Le PNS fait l'objet d'évaluations annuelles au moyen de l'outil « IMET » (*Integrated Management Effectiveness Tool*) depuis 2016, dans le but d'améliorer l'efficacité de sa gestion et d'accompagner la planification des activités de gestion, sur la base de données fiables et objectives.

Les résultats obtenus montrent une amélioration tendancielle de l'efficacité de la gestion du bien depuis la mission de suivi réactif de 2012 : de 41% (2016) à 57% (2017), à 61% (2018), à 65% (2019). Cette amélioration est constatée dans la mise en œuvre des activités, comme dans l'atteinte des résultats. Les progrès réalisés sur la période 2016-2019 varient cependant sensiblement selon les indicateurs utilisés. Par ailleurs, le score de 2020 a connu une régression par rapport aux deux années précédentes, soit 59,6%; cette régression est due essentiellement à la crise

sanitaire mondiale (COVID-19) et aux contraintes financières qui ont impactés négativement la mise en œuvre des activités, p.ex. des patrouilles, au cours de cette année.

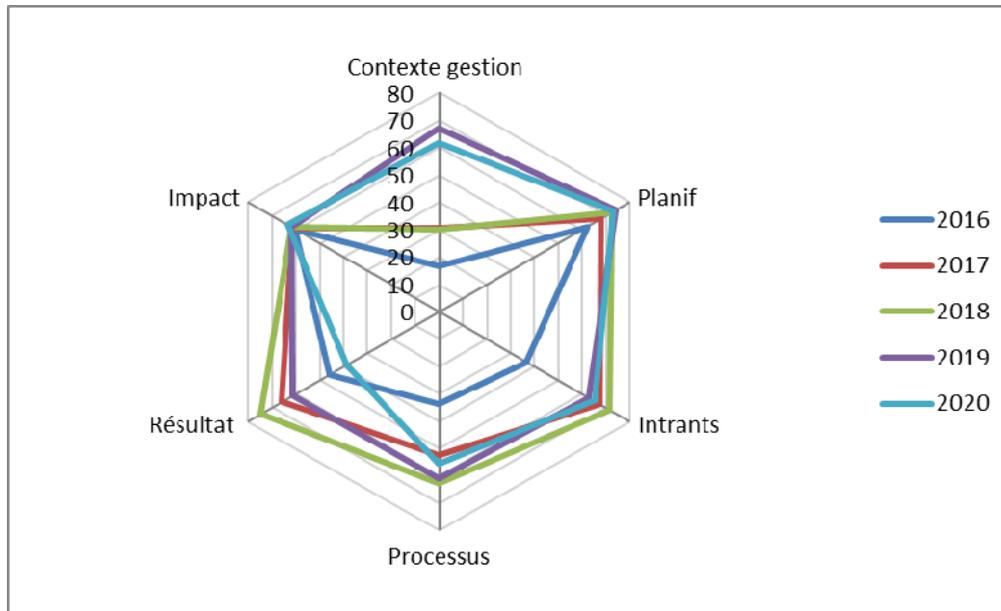


Figure. 6 : Image radar des évaluations IMET au PNS (2016, 2017, 2018, 2019 et 2020)

Aux termes de cette évaluation, les recommandations suivantes ont été faites :

Contexte de gestion : Mettre en place et rendre opérationnel le cadre de concertation entre l’UGPNS avec les parties prenantes constituants des contraintes pour la gestion

Planification : Finaliser la démarcation participative des limites non naturelles du parc dans les zones à conflit, évaluer et réviser le Plan d’Aménagement et de Gestion (PAG).

Intrants : Construire des infrastructures adéquates dans les secteurs et doter le site des moyens de communication (Radios VHF-HF et Thuraya) et des moyens de transport (pirogues, hors-bords, motos et canot rapide) pour les patrouilles et les interventions rapides de la LAB

Processus : Organiser le système des informateurs dans le cadre de la lutte anti-braconnage ; Achever le processus d’élaboration d’un plan de recherche et bio-monitoring et le faire approuver.

SESSION DU CPPNS

Depuis la cogestion, le comité de pilotage s’est réuni en 5 sessions dont la dernière en date s’est tenue le 14 décembre 2021 à Kinshasa. Ce comité est l’organe de gouvernance du PNS ayant pour mission de veiller à la bonne exécution de la lettre et de l’esprit du présent Protocole d’accord, d’évaluer l’état de conservation générale du PNS et en formuler les recommandations, d’approuver les rapports d’activités, les plans de travail et les budgets rédigés par l’Unité de gestion du PNS ainsi que de régler les différends éventuels résultant de son interprétation. Il prend ses décisions par consensus. Il est composé de six représentants statutaires de l’ICCN et du WWF et des membres observateurs que sont les bailleurs de fonds reconnus par l’ICCN et de chaque partenaire contractuel de l’ICCN, autre que le WWF, opérant au PNS de manière continue et contribuant directement au Plan Opérationnel du PNS.

Le CPPNS invite également à titre d'observateurs des organisations tel que l'UNESCO, COFED et souvent les autorités administratives provinciales (gouverneurs) et des élus nationaux.

Au cours de la dernière session, les échanges se sont focalisés sur les points ci-après :

- Présentation et validation du Règlement d'Ordre Intérieur du CPPNS
- Etat de mise en œuvre des recommandations de la 4^{ème} session du CPPNS
- Etat actuel de la conservation du PNS et perspectives 2022
- Les allégations de Buzzfeed, les conclusions du panel indépendant et les actions prises complétées et en cours. Le nouvel accord de partenariat : défis et perspectives
- La protection du parc et respect des droits humains : le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours
- La protection du parc dans le respect des droits humains : la Lutte Anti-braconnage
- Informations diverses : Etat d'avancement du projet (RFA/AASD)
- Recommandations pour la suite.

Les principales recommandations pour améliorer la gestion sont :

- Organiser des réunions de CoCoSi au cours des quatre premiers mois de 2022 aussitôt que les ressources le permettraient ;
- Coordonner la LAB avec les autorités locales pour leur implication progressive y compris celle des communautés locales et des peuples autochtones ;
- Amorcer des actions pour l'annulation de l'ordonnance octroyant des blocs pétroliers à Salonga ;
- Compléter la démarcation participative du PNS tout en s'assurant de ne pas relocaliser les communautés locales qui se trouveraient à l'intérieur du parc. Pour ce faire, il convient d'amorcer un dialogue avec l'UNESCO en cette matière ;
- Ouvrir un bureau de représentation ICCN à Boende chef-lieu de la province de la Tshuapa.



Image 6 : vue des participants à la 5^{ème} session du CPPNS

REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

a) Réaffirmer et rétablir l'autorité de l'ICCN comme autorité principale sur le territoire du parc et assurer la coopération avec les autres autorités compétentes, y compris les Forces armées et les autorités judiciaires, pour garantir l'efficacité de ses actions

a.1 Situation sécuritaire

L'année 2021 fut caractérisée par une nette détérioration de la situation sécuritaire, un affaiblissement de l'autorité de l'État et une prolifération des groupes armés. En particulier, on note une forte résurgence des groupes ADF et M23. La violence envers les autorités et les civils est en forte recrudescence. Pour rappel, au cours des 25 dernières années, plus de 220 gardes furent tués dans l'exercice de leurs fonctions. La grande majorité des décès étaient le résultat d'attaques directes et ciblées par des groupes armés (embuscades et enlèvements). Les pertes en 2021 totalisent 8 décès : 6 à Nyamilima, 1 à Ndwali et 1 à Bukima.

a.2 Couverture du territoire

En 2021, 7460 patrouilles ont été effectuées dont 506 patrouilles aériennes, 6904 patrouilles terrestres (y compris le suivi de 10 familles des gorilles) et 50 patrouilles lacustres avec une distance parcourue de 1344km sur le lac Edouard. La distance parcourue est de 105,862 km pour toutes les navigations terrestres, aériennes et lacustres. Plus ou moins 20% des patrouilles organisées se font conjointement avec les Forces Armées RD Congolaises (FARDC). De manière générale, le nombre des patrouilles (surtout pédestres) a ralenti suite aux effets des pandémies (Ebola et Covid-19) et de l'insécurité grandissante dans tous les secteurs du Parc.

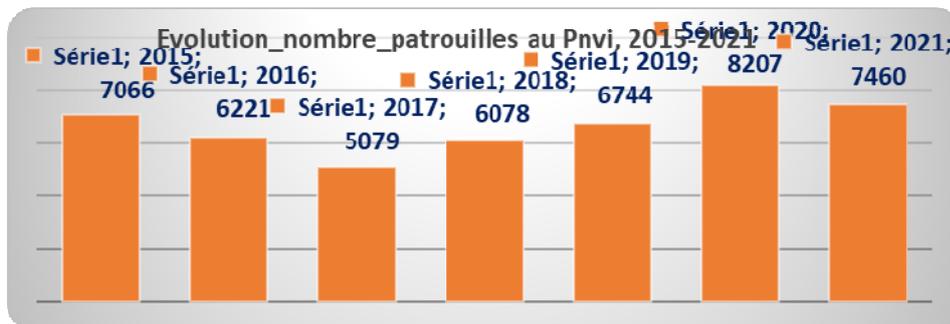


Figure1 : Tendence des patrouilles_2015-2021

a.3 Coopération avec les autorités judiciaires

Avec l'avènement de la pandémie à Covid-19 depuis 2020, l'appareil judiciaire a tourné au ralenti en RDC et particulièrement dans les juridictions autour du PNVi. En 2021, avec l'état de siège, les juridictions civiles étaient suspendues au profit des celles militaires. Ainsi le PNVi a transféré 798 dossiers en justice contre 345 en 2020. Cependant, en 2021, il n'avait enregistré aucun jugement prononcé sur la base des dossiers transmis aux instances judiciaires contre 8 jugements prononcés en 2020.

b) Poursuivre le rétablissement de l'état de droit et l'application de la loi en neutralisant l'action des groupes armés afin d'endiguer leur emprise sur les populations civiles et l'exploitation illégale des ressources naturelles

En 2021, le PNVi a fourni beaucoup d'efforts pour améliorer l'aspect sécuritaire dans et autour du Parc, notamment : La sécurisation des civils qui a conduit à la protection de 738 convois des civils sur le tronçon routier entre Kiwanja-Kanyabayonga.

Par ailleurs, le Parc, à travers ses moyens humains et matériels (avions, drones) appui également le renseignement militaire ainsi que la coordination des opérations dans certains endroits du Parc, au vu de la forte répartition des groupes armés. La construction de 5 bases d'observations fortifiées (fob) et équipées à Nzenga, Bulongo, Ndwali, Shahero et Chanika) a beaucoup contribué aux efforts du gouvernement Congolais pour rétablir la paix pendant l'État de Siège dans la Province du Nord-Kivu. Occupées par les éco-gardes et les FARDC, les positions fortifiées constituent une force de persuasion, d'intervention rapide et de sécurisation des limites du Parc et des populations locales souvent attaquées, pillées et kidnappées par les groupes armés.

- Dans le **secteur sud**, la présence des FDLR et leur forte implication dans le trafic de charbon de bois « makala » représente le principal défi pour les gardes. Des positions fortifiées (*Forward Operating Bases* « *FOB* ») furent construites sur les flancs du volcan Nyiragongo dans un double objectif de lutter contre la fabrication des makala et de sécuriser les touristes. Dans la périphérie de Goma - ceinturée par le parc, le lac Kivu et la frontière avec le Rwanda - les envahissements ont redoublé d'intensité en raison de la pression démographique forte et des spéculations foncières menées par des hommes d'affaires véreux. La riposte est menée sur le terrain, avec aussi des positions fortifiées, et dans les cours et tribunaux.
- Dans le **secteur centre**, c'est également la déforestation liée au trafic de charbon qui retient l'attention. Le phénomène s'est fortement amplifié au point de justifier des opérations de destruction et de saisie des sacs de charbon illégal (notamment pour préserver l'habitat des éléphants). Le secteur centre – où toutes les attaques mortelles en 2021 prirent place – concentre beaucoup de menaces. Là aussi, plusieurs positions furent renforcées : Ndwali, au sud-ouest du lac Edouard, Chanika, sur la rive sud du lac Edouard ainsi que la construction d'un nouveau tronçon de clôture électrique sur la bordure Est du parc (jusqu'à la rivière Ewi). Ces déploiements permirent de restaurer l'autorité du parc sur plusieurs centaines d'hectares précédemment envahis et sous le contrôle des groupes armés. Ils renforcent d'autant le couloir écologique avec le Parc Reine Elizabeth en Ouganda.
- Dans le **secteur nord**, le contrôle de la région du Mont Tshiabirimu – où vivent les gorilles des plaines – s'est maintenu. Une nouvelle naissance est d'ailleurs venue récompenser ces efforts et paver le chemin du projet de réintroduction qui sera mené en 2022.



Figure 2 : Bébé gorille né dans Tshiabirimu

A Mutsora, au pied du Mont Rwenzori, la violence du groupe ADF s'est déchaînée (plusieurs centaines d'attaques et de massacres au cours de l'année). Dans ce contexte, la priorité fut donnée à la protection des civils et des activités agro-industrielles (qui se sont poursuivies en dépit de la forte insécurité). Les efforts des gardes, qui mobilisent la population pour donner les alertes et encadrent l'armée à répondre de façon immédiate, sont couronnés de succès. La région de Mutsora/Mutwanga est restée un havre de sécurité au milieu d'un large territoire où la plupart des habitants ont fui.

- **Innovation** de l'année 2021, un nouveau secteur – le « **secteur lac** » – a été créé pour concentrer et spécialiser les efforts autour du lac Édouard. La base de Kyangiro a été établie comme base principale du secteur qui opère principalement avec des bateaux en direction des pêcheries qui abritent 80.000 personnes environ. Les activités de contrôle de la pêche s'accompagnent de nombreuses discussions pour réformer le cadre de gouvernance avec l'ensemble des parties prenantes. Comme ailleurs, l'application de la loi et le développement durable (à travers l'exploitation du poisson) sont les deux piliers des interventions. Deux zones sous contrôle des groupes armés depuis plusieurs années, Ndwali et Chanika ont été récupérées par le Parc en Septembre 2021 avec la saisie des plusieurs armes AK47 et 1 PKM. Cela a été un pas décisif pour le Parc afin reprendre le contrôle sur le lac Édouard. Pour maintenir ledit contrôle de la zone, deux positions renforcées par des militaires ont ainsi été installées à Ndwali et Kamandi Lac-. En plus de ces deux positions, une piste d'atterrissage a été aménagée à Chanika.

c) Encourager les activités opérationnelles transfrontalières avec l'Ouganda pour assurer la protection et la circulation des espèces itinérantes, telles que l'éléphant

En dépit des impacts de Covid-19 en 2020, la collaboration est effective avec l'Ouganda et le Rwanda dans l'objectif d'assurer la protection des espèces, principales les gorilles, les éléphants, les hippopotames, ... En 2021, trois types d'activités opérationnelles ont été réalisés à savoir

- La matérialisation des limites du PNVi à Gikeri à la frontière avec le Rwanda. 3 km de clôture électrique ont été installés afin de lutter contre les sorties des éléphants qui détruisent les cultures dans les champs du côté du Rwanda ;
- Les patrouilles conjointes sur le lac Edouard avec ICCN-FARDC-Armée ougandaise (UPDF) afin de contrôler et de repousser les groupes armés qui exploitent abusivement les ressources halieutiques ;
- La production et validation du plan de contingence pour la gestion des risques des maladies zoonotiques dans le paysage Virunga. Un article scientifique a été publié fin 2021.

Plusieurs réunions d'échanges d'informations transfrontalières, de planifications voire des formations en ligne ont été réalisées avec des résultats atteints.

d) Réprimer les trafics illégaux de charbon de bois organisés au départ du parc et promouvoir des énergies alternatives afin de satisfaire les besoins domestiques et économiques des populations locales

La menace sur le parc, liée à la production du charbon de bois persiste, surtout dans le secteur sud à Kibati, Kalengera, Tongo et Kibumba. En 2021, 3908 fours de braise ont été détruits et 726 sacs saisis, contre 771 fours détruits et 242 sacs saisis en 2020 et en 2019, 281 fours ont été détruits, 1030 sacs des braises saisis. Tous les dossiers y relatifs ont été transférés auprès des tribunaux. Il est a noté que la quantité de braise saisie dépend des efforts de lutte anti braconnage fournis mais peuvent également varier selon les contextes et les saisons. Plusieurs services de l'Etat ont contribué à ces efforts de lutte contre la carbonisation. Il s'agit de la police nationale, la FARDC, la Division de l'Environnement, etc.

Pour protéger le PNVi et lutter contre la déforestation pour la fabrication de la braise, le Parc a initié en septembre 2021 un projet de promotion des fours améliorés métalliques utilisant l'énergie verte. Les fours sont en phase d'essai auprès de 50 ménages de la ville de Goma en attendant les conclusions sur leurs pertinences et efficacité pour la conservation et le développement autour du Parc.

e) Lutter contre les envahissements illégaux en réaffirmant les limites du parc, en mettant fin aux activités agricoles en son sein et en promouvant le développement économique dans sa périphérie

e.1 Empiètements des terres

En 2021, la superficie du parc envahie représente 12,1%, malgré des efforts de lutte contre les empiètements des terres (cultures et carbonisation). Notons que ces envahissements ne progressent presque plus à un rythme soutenu et les zones écologiques majeures (secteur des gorilles et couloir écologique avec Queen Elizabeth) demeurent protégées.

L'installation de 138 km de clôture électrique dans les zones à problèmes a beaucoup contribué à ralentir les envahissements, notamment dans le secteur centre depuis l'affluent de la rivière Kasoso jusqu'à Nyamuragiza dans la zone de Nyamilima (41 Km) ; dans le secteur sud, du couloir écologique de Mwaro jusqu'à la frontière avec l'Ouganda et de Mwaro jusqu'à la frontière avec le Rwanda (61 km) et construit dans le secteur nord (36 km).

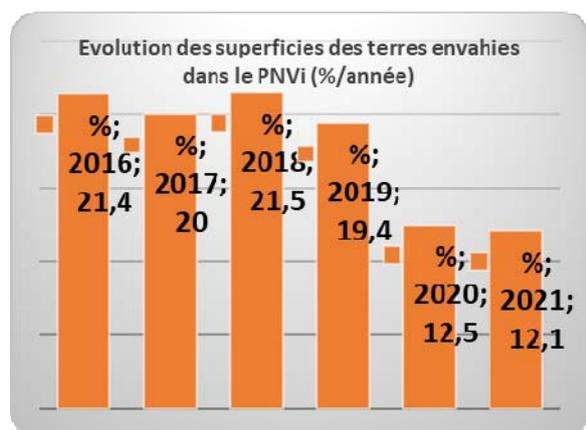


Figure 3. Évolution des empiètements dans le PNVi, 2016-2021

e.2 Démarcation des limites

Jusqu'en 2021, la distance démarquée du PNVi s'élève à 477,3Km dont près de 138 clôturées. Il reste à démarquer près de 434,5km. Les conditions sécuritaires sont les préalables à la poursuite de cette activité.

Toutes les séquences de démarcation participative sont précédées et suivies des séances régulières de concertations avec différentes parties prenantes et principalement les leaders communautaires.



Figure 4 : Démarcation type avec la clôture électrique

f) Assurer la protection des ressources halieutiques et des écosystèmes du lac Édouard en luttant contre la pêche illégale, en rétablissant la gouvernance du bien et en promouvant l'exploitation durable du poisson au bénéfice des communautés locales

Le PNVi poursuit la lutte contre la pêche illicite au lac Edouard. En 2021, la capture des poissons au lac a chuté de près de 27% dans les 5 pêcheries officielles à savoir Vitshumbi, Nyakakoma, Lunyasenge, Kitaka, Kyavinyonge. La traque des groupes armés sur la côte ouest a permis sûrement de diminuer la quantité des prises des poissons sur le lac. Le PNVi veut rétablir l'ordre sur le lac et contrôler la pêche en gérant les identifications des pirogues autorisées au moyen d'un système de reconnaissance électronique des plaques. Le processus est inclusif au sein dans les pêcheries.

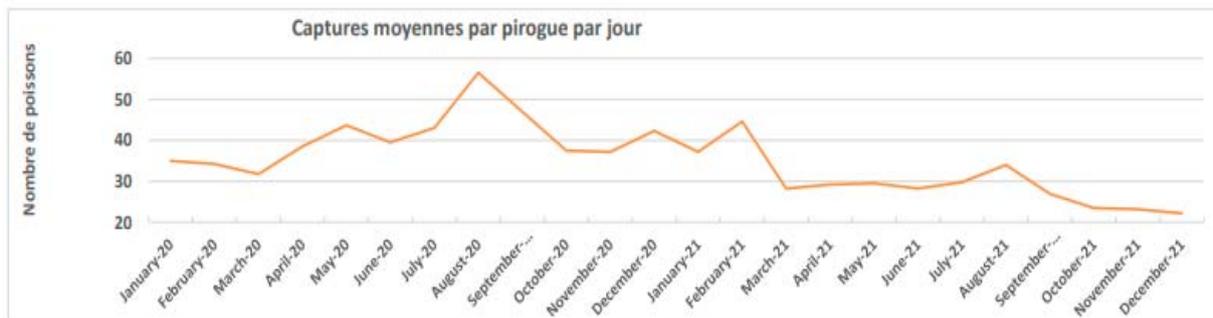


Figure 5 : Tendence des pêches mensuelles, 2020-2021

g) Poursuivre la lutte anti-braconnage qui alimente les trafics internationaux et le commerce local de viande de brousse

g.1 Espèces-phares

- Gorilles des montagnes.

La population croît à son rythme naturel depuis 2015 ($\pm 4.5\%$ par an). 350 individus en RDC en 2021 contre 80 dans les années 1980. Cependant, pour les gorilles habitués, il y a 231 individus en 2021 contre 160 fin 2020. En 2020, 18 nouvelles naissances et cinq décès ont été comptés parmi les gorilles habitués. En 2021, il y a eu 17 naissances et 7 décès (dont 2 du centre Senkwekwe). En 2021, Près de 300 individus de gorilles sont comptés au PNVi. Les gorilles habitués non encore identifiés sont environ 61 individus et le nombre des gorilles suivis en général est estimé à 233 individus. Le sous-secteur Mikeno compte 10 familles et 7 mâles solitaires suivis et visitables dont : Kabirizi, Bageni, Nyakamwe, Humba, Mapuwa, Munyaga, Lulengo, Rugendo, Baraka et Wilungula. En 2021, le parc garde le même nombre des familles et des solitaires avec une évolution positive avec 17 naissances enregistrées et 7 décès (5 bébés morts quelque jour après leurs naissances, 2 du centre Senkwekwe).

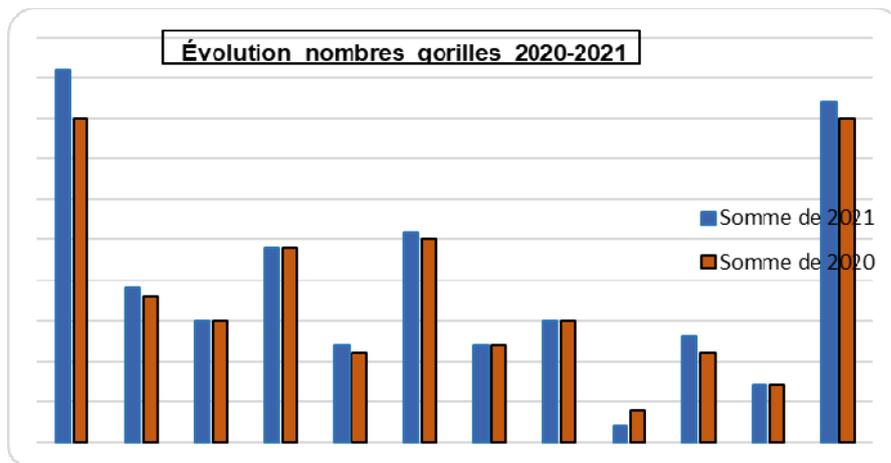


Figure 5. Nombre d'individus par famille des gorilles, 2020 - 2021

- **Éléphants.**

La **population** est au plus haut depuis 40 ans. En 2021, près de 800 éléphants sont comptés au PNVi lors des survols aériens (contre 550 en 2020 et 133 individus en 2018), après des décennies passées dans le parc frontalier du Queen Elizabeth (Ouganda).

Les **éléphants des savanes** sont observés dans les secteurs d'Ishango, Kanyatsi, Lulimbi, Mabenga. Leurs déplacements de Mabenga jusqu'à Lulimbi et de Kanyatsi jusqu'à Ishango sont exceptionnels. C'est grâce à la construction de 41 km de clôture électrique d'Ishasha vers Nyamitwitwi que ces pachydermes se sentent en sécurité.

Les **éléphants des forêts** eux sont observés dans le secteur Mikeno uniquement lors des patrouilles terrestres.

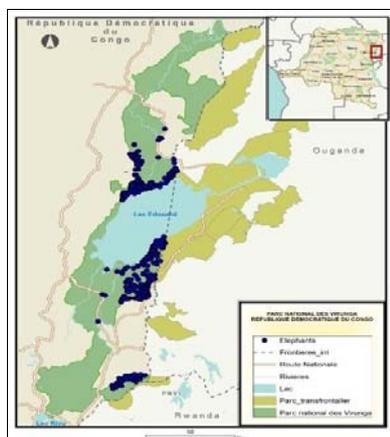


Figure 6. Distributions des éléphants, PNVi, 2021

- **Hippopotames.**

Leur **population** se stabilise à environ 1500 individus. Entre les années 1970 et mi-2000, elle était passée de 30.000 individus à moins de 1000. Elle se reconstitue lentement. Le recensement aérien des hippopotames effectué en Avril 2021 a estimé à 781 individus (1280 après le calcul de facteur de correction). La population est en hausse de 8 % par rapport à juillet 2019 et une baisse de (-17%) par rapport à Novembre 2018 (1542 individus). Certains doutes existent sur les différents chiffres des comptages précédents. D'où, la nécessité d'un comptage pedestre pour définitivement clarifier les chiffres.

Les données des patrouilles pédestres démontrent une baisse sensible du braconnage, des hippopotames, soit de -73% entre 2019 et 2020 (26 en 2019 et 7 en 2020). Cependant, les hippopotames ne sont plus présents dans la zone contrôlée par les milices mai-mai -partie sud-ouest du lac Edouard (Chanika), zone récupérée en par les écogardes en octobre 2021.

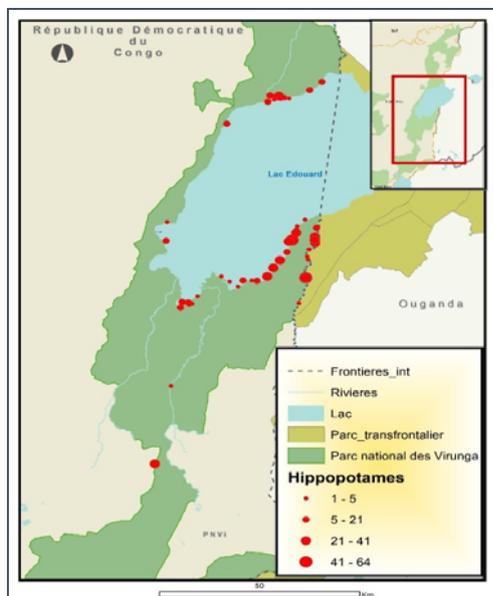


Figure 7 : Distribution des hippopotames, 2021

g.2 Braconnage et piégeage

- Carcasses observées.

En 2021, les résultats des patrouilles ont fait état de 3 carcasses des buffles braconnés, 11 carcasses des éléphants (6 vieilles) et 11 carcasses des hippopotames (3 vieilles). La majorité des carcasses a été retrouvée au secteur centre dans la zone de Kafunzo jadis occupé par le groupe armé *mai-mai*.

Tableau 1. Tendence des observations des carcasses de 2019 à 2021 :

Espèces concernées	2019	2020	2021
Buffles	6	9	4
Eléphants	3	7	11
Hippopotames	27	8	11
Total général	36	24	26

Piégeage. Plus de deux mille pièges ont été observés dans le Parc en 2021. Les pièges métalliques et ceux en nylons, sont les plus utilisés par les braconniers. Ils sont beaucoup plus présents dans le secteur Mikeno (secteur gorilles) et le secteur centre du Parc.

Tableau 2. Pièges démantelés

Action de patrouilles	Nombre de pieces
Démantelés	1696
Détruits	49
Saisis	391
Total	2136

Campements des braconniers. Tous les campements observés ont été détruits, soit incendiés ou démolis.

Tableau 3. Actions des patrouilles sur les Campements détruits

Actions	Camps agriculteurs/envahisseurs	Camps braconniers	Camps inciviques	Camps orpailleurs
Détruit	120	27	15	1
Incendié	218	19	4	
Total	338	46	19	1

h) S'engager à ne pas octroyer de concession d'exploitation pétrolière sur le territoire du bien

Le dossier d'octroi de concession pétrolière sur le territoire du Parc National des Virunga n'est plus d'actualité depuis quelques années. Cependant, les ONGs locales poursuivent la lutte afin que le Gouvernement Congolais se désengage définitivement afin de clôturer le dossier. Plusieurs correspondances ont été rédigées aux autorités compétentes au niveau national et provinciale, dont une adressée au Chef de l'Etat Congolais et à la primature. Cependant, les permis d'exploration accordés à l'intérieur du Parc national des Virunga ne sont pas encore officiellement annulés depuis le retrait des installations de la société SOCO du bien il y a plus de 7 ans.

i) Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du programme de l'« Alliance Virunga » comme levier de développement et de pacification au bénéfice des populations locales à travers l'éco-tourisme, l'énergie renouvelable et l'agriculture durable

Vu comme un des leviers de développement et de pacification du 'paysage Virunga', en février 2021, le forum annuel réunissant tous les acteurs de l'Alliance Virunga s'est tenue à Goma. Les avancées, les difficultés et les défis pour 2022 ont été discutés et des recommandations formulées.

i.1 Projets hydroélectriques

En 2021, une (1) centrale hydroélectrique de Luviro (14,6 Mw) achevée et mise en fonction en octobre, destinée à desservir les territoires de Lubero, Musienene et Kimbulu et probablement, dans un proche futur, les villes de Butembo et Beni dans le grand nord. Elle complète l'énergie déjà produite par les centrales de Matebe (13,1 Mw) et Mutwanga (1, 4 Mw) sur 500km du réseau construit.

La construction de la nouvelle centrale hydroélectrique de Rwanguba a débuté en début 2022. Sa production d'énergie est estimée à 26 Mw étalée sur deux phases chacune de 13 Mw. Elle répondra surtout à la croissante demande énergétique de la ville de Goma, en pleine expansion.

Impacts négatifs : Les conclusions d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) a principalement soulevé la question liée à la conduite forcée des eaux de la rivière qui traverse le village de Rangira et touche des éléments culturels (tombes, ...). La mesure de mitigation consensuelle est celle de relocaliser les habitants. Les modalités de la mise en œuvre de la mesure sont en pleines négociations.

Impacts potentiels : -Entreprise sociale avec d'énormes investissements (> 100 m. USD) -Intrant essentiel pour la distribution d'eau (stations de pompage dans la ville de Goma).

Impacts cumulés : Fin 2021, Virunga Énergie compte 21,000 abonnés contre 17000 abonnés en 2020, ce qui amène à un total de 21300 abonnés, soit une croissance de 6% par mois, uniquement dans la ville de Goma.

Les rues de principales localités avoisinant le Parc et 40 « infrastructures sociales » reçoivent l'électricité gratuite en milieu rural. Ceci a un énorme impact sur la qualité de vie tel que la sécurité nocturne, la conservation des médicaments, la hausse du temps productif, la disponibilité des nouveaux équipements de production et ménagers dans les zones, la scolarité des jeunes, etc.

i.2 Appui à l'entrepreneuriat

En 2021, trois parcs industriels sont créés à Goma, Mutwanga et Musienene. Ils offrent plusieurs facilités aux entrepreneurs locaux qui souhaitent investir dans des unités de production. 260 entreprises avec un total de 3 millions d'USD sont appuyées grâce à la solution innovante, celle du « crédit-électricité ».

i.3 Agriculture durable

Ce volet apporte un appui à la production et transformation des produits agricoles à savoir la filière palmier à huile, café, cacao et produits maraichers dans les entités les plus proches des limites du Parc. L'accompagnement est porté également vers les pêcheurs sur le lac Édouard qui se sont vus octroyé des équipements pour la congélation de leurs produits de pêche qui peuvent enfin être conservés et livrés dans des bonnes conditions.

De 2020 à 2021, le nombre des paysans appuyés dans les filières palmier à huile, café et cacao a doublé, soit de 8000 à 16500 paysans avec des appuis indirects appuis directs). L'objectif est d'augmenter leurs rendements et leurs bénéfices financiers. Rien que pour la production du cacao, 200 producteurs ont bénéficié d'un appui direct et ont produit 15,476kgs de chocolat en 2021 contre 2400kgs en 2020.

i.4 Eco-tourisme

L'Écotourisme est presque en veilleuse au Parc national des Virunga depuis plus de trois ans suite à l'avènement des pandémies (Ebola et Corona) plus les épisodes d'insécurité dans la région. Des 7 attraits touristiques potentiels connus au PNVi, deux sont vendus depuis quelques années à savoir l'ascension au volcan Nyiragongo. En 2021, le tourisme n'a pas existé au PNVi, à part les excursions sur l'île Tshegera, majoritairement faites par les nationaux (congolais). Pendant ce temps, les infrastructures touristiques du Parc ont été en réhabilitation.

j) Poursuivre les efforts pour assurer la gestion du bien de façon professionnelle et pérenne en fournissant les moyens techniques et financiers à l'autorité de gestion pour atteindre cet objectif

En 2021 :

- afin de renforcer les effectifs existants, **149 nouveaux éco gardes ont été recrutés et formés** (Juin-décembre 2021), ce qui ramène le nombre total aujourd'hui à 730 agents techniques dédiés à la protection du PNVi. De cet effectif, 4 gardes sont en formation de pilotage et 4 nouveaux aéronefs de surveillance (bathawks) sont acquis pour les survols du parc. Les pilotes éco-gardes contribueront beaucoup dans la surveillance et le suivi biologique du Parc.
- un **Plan d'Aménagement et de gestion 2021-2025** a été produit et validé par toutes les parties prenantes (sociétés civiles, autorités administratives, politico-coutumières, la Direction générale de l'ICCN à Kinshasa. Ce PAG est déjà fonctionnel, il reste l'étape de sa validation formelle des trois ministres de tutelle de l'ICCN (Environnement, Défense et Tourisme). Le processus est en cours.

- le Parc, pour son fonctionnement, a géré près de 18,5 millions USD, non compris les fonds liés à l'électricité. L'électricité, l'Agriculture et le Tourisme génèrent à ce jour, \$81 millions USD pour le PIB du Nord Kivu (étude indépendante), pour \$20M investis par année.

k) Autres réalisations entrant dans l'amélioration de la gestion du bien

k.1 Allégations liées aux droits humains

En 2021, le PNVi a principalement reçu des allégations liées à la pêche et aux sorties des éléphants et buffles dans les villages. Un total de 150 nouveaux éco-gardes recrutés ont reçus la formation sur le module des droits humains à Ishango. Le PNVi s'inscrit dans la dynamique de la promotion de la paix et le respect des droits humains dans le paysage Virunga. Le Parc veille au respect des principes fondamentaux et des règles de conduite dans l'exercice dévolu au personnel de terrain ont approfondi les modules sur les droits humains, en collaboration avec le CICR. Les agents sont formés et recyclés en la matière.

V.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

- Réalisation de 81mio USD pour soutenir les efforts de conservation et des communautés en vue de minimiser leurs impacts sur le bien ;
- Disponibilité du Plan d'Aménagement et de gestion 2021-2025 assorti des plans annuels jusque 2025 ;
- Collaboration renforcée PNVi-FARDC-JUSTICE et autres services étatiques pour libérer le Parc des groupes armées, pour lutter contre le braconnage et la déforestation et les envahissements des terres ;
- Couverture du Parc de 84% grâce au renforcement des équipements, engins et fréquences (nuit et jour) ainsi que la collaboration transfrontalière. Une bonne couverture permet de mieux comprendre les modes opératoires des illégaux, dénicher leurs positions et suivre leurs mouvements afin d'identifier des stratégies appropriées pour les actions à mener ;
- Efforts de protection des espèces emblématiques (4,5% du taux de reproduction maintenu depuis plus de 3 ans, 17 naissances en 2021, retour massif des éléphants de savane) ;
- Renforcement de la collaboration transfrontalière avec les services des parcs nationaux au Rwanda et en Ouganda ;
- Augmentation et rajeunissement des effectifs de garde parc (149 en 2021), ainsi que des investissements importants dans leur formation ;
- Construction d'infrastructures offrant des services écosystémiques à la population riveraine (eau, électricité), ainsi que d'autres services (accès au crédit, appui aux petites entreprises) menant à la création de plus 12 emplois ;
- Construction d'une stratégie et obtention des moyens permettant au PNVi d'atteindre une autonomie financière d'ici 2026.

V.3 SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES CORRECTIVES

a. Facteurs de réussite

- L'engagement et la détermination de tout le personnel du Parc, à savoir l'ICCN et la Fondation Virunga, de travailler à fond et dans la discipline malgré la précarité du tissu sécuritaire dans et autour du Parc.
- L'engagement des bailleurs et d'autres partenaires techniques et scientifiques pour soutenir les efforts du Parc sous diverses formes.

- L'engagement des coutumiers et des organisations de la société civile. Ils sont réunis au sein des comités locaux de conservation et développement (structures de base mises en place en 2021 dans le secteur sud du Parc).
- L'engagement des forces armées du pays (FARDC) ainsi que de la Police nationale dans les efforts de l'application de la loi sur le territoire du PNVi, et l'appui au fonctionnement du Corps de Protection des Parcs Nationaux (corps PPN).

b. Difficultés rencontrées

- L'occupation du parc par divers groupes armés, ce qui n'a pas facilité plusieurs activités planifiées telles que les inventaires des grands mammifères, ... ;
- L'insécurité persistante a occasionné des dépenses non prévues pour la construction des FOB et l'engagement du Parc dans les efforts de l'Etat de siège ;
- Ingérence des politiques et des ONGs locales et internationales dans le rôle régalien de l'ICCN ;
- L'impact négatif des pandémies, Ebola et Covid sur l'organisation des activités du Parc, à savoir le tourisme, le suivi des gorilles, les patrouilles pédestres ;
- Pression foncière et délivrance des titres fonciers dans le Parc due à un niveau élevé de corruption de l'appareil judiciaire ;
- Faiblesse au niveau de l'organe judiciaire.

c. Défis à court terme

- Ouverture de la route de près de 5km dans le Parc et la construction d'un camp militaire de kididiwe pour la raison des opérations militaires.
- La délocalisation du camp militaire de Katindo (ville de Goma) dans le PNVi à Rusayo.



Fait à Kinshasa le

Mars 2022

Le Directeur Général ai de l'ICCN

Olivier MUSHIETE NKOLE

Remerciements

Ce rapport est les résultats de compilation qui a été réalisée par l'équipe des experts du Département Technique et Scientifique de l'ICCN avec un appui incontesté du Bureau de Directeur Général à qui nous exprimons toute notre gratitude pour l'engagement et la détermination pour avoir réalisé ce travail.

Aussi tous les chef de sites pour les travaux opérationnels qui ont permis la réalisation de rapports des ces cinq sites respectifs ainsi que divers partenaires techniques dont les efforts d'appuis contribuent sans cesse au maintien des valeurs de conservation de ces biens dont les caractéristiques sont encore dans un état de préservation acceptable qu'ils trouvent ici l'expression de nos remerciements .